



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

66^e séance plénière

Mercredi 15 décembre 2010, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

*En l'absence du Président, M^{me} Lucas
(Luxembourg), Vice-Présidente, assume
la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 69 de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Rapport du Secrétaire général (A/65/344)

Projet de résolution (A/65/L.31)

**a) Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire d'urgence fournie
par les organismes des Nations Unies**

**Rapports du Secrétaire général (A/65/82,
A/65/290 et A/65/356)**

**Projets de résolution (A/65/L.45, A/65/L.47
et A/65/L.48)**

b) Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général (A/65/77)

Projet de résolution (A/65/L.46)

**c) Renforcement de la coopération
internationale et coordination des efforts
déployés pour étudier et atténuer
le plus possible les conséquences
de la catastrophe de Tchernobyl**

Rapport du Secrétaire général (A/65/341)

Projet de résolution (A/65/L.25)

**d) Assistance économique spéciale à certains
pays et à certaines régions**

**Rapports du Secrétaire général (A/65/335
et A/65/357)**

La Présidente par intérim : Des situations d'urgence humanitaire continuent de dévaster encore et toujours des communautés entières. De nouveaux risques apparaissent, liés aux changements climatiques, aux pandémies et aux catastrophes naturelles. Les activités d'assistance humanitaire de l'ONU restent malheureusement plus nécessaires que jamais.

Chaque année, les États Membres ont réaffirmé leur soutien aux activités humanitaires de l'ONU en adoptant par consensus des résolutions relatives aux questions humanitaires. Je tiens à le souligner, il s'agit d'un signal important de la solidarité de la communauté internationale envers les victimes. Je souhaite qu'il en soit de même à l'issue de notre débat d'aujourd'hui. Je remercie à cet égard S. E. l'Ambassadeur Herman Schaper d'avoir coordonné les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



consultations sur les résolutions qui nous sont présentées aujourd'hui.

Avant d'ouvrir le débat, je souhaite partager quelques observations avec les membres de l'Assemblée.

Premièrement, en ce qui concerne l'importance du renforcement des capacités, les défis posés par l'ampleur de certaines situations d'urgence humanitaire, en particulier quant à la capacité et à la coordination du système d'assistance humanitaire, accroissent encore la vulnérabilité des populations touchées. Le tremblement de terre qui a dévasté Haïti et l'ouragan Tomas qui a frappé un grand nombre des pays des Caraïbes, en sont deux exemples récents. C'est pourquoi les résolutions soumises au débat aujourd'hui insistent sur le besoin impératif de diminuer les risques de catastrophe et de se préparer aux situations d'urgence, notamment par le renforcement des capacités des autorités nationales et locales, ainsi que des organisations non gouvernementales.

L'Assemblée générale aura l'occasion en février prochain d'approfondir encore la question de la prévention des catastrophes naturelles, à l'occasion d'un débat thématique informel.

Deuxièmement, s'agissant de la nécessité d'améliorer la sécurité du personnel humanitaire, à la complexité opérationnelle vient s'ajouter le fait que de plus en plus souvent, le personnel humanitaire et les installations sont victimes de menaces et d'attaques parfois violentes, ceci notamment au détriment de l'efficacité de l'assistance fournie. Une des priorités est donc de renforcer les conditions de sécurité.

Troisièmement, concernant l'importance de la coordination, je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Valerie Amos, pour le travail réalisé par son équipe, et l'encourage à continuer ses efforts pour renforcer la coordination de l'assistance. J'appelle tous les acteurs concernés, tant les organismes et programmes d'assistance humanitaire des Nations Unies que les organisations intergouvernementales et les autres acteurs de l'humanitaire et du développement, à continuer à travailler étroitement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

J'en appelle enfin aux États Membres, pour veiller à ce que les ressources financières adéquates

soient mises à la disposition des Nations Unies et des autres organisations régionales et internationales, de façon à permettre une réponse efficace aux situations humanitaires. Je souhaite à l'Assemblée générale un débat constructif.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine qui va présenter le projet de résolution A/65/L.25.

M. Pavlichenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport (A/65/341), présenté au titre du point 69 c) de l'ordre du jour intitulé « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ».

L'assistance humanitaire et les secours en cas de catastrophe accordés par l'ONU ont pris une importance croissante face au nombre de plus en plus grand de menaces et de défis humanitaires. Les catastrophes naturelles qui se sont produites cette année ont montré qu'il existe un besoin croissant de renforcer la coopération et l'assistance humanitaires en faveur des populations touchées.

L'Ukraine a toujours appuyé la prestation de secours en cas de catastrophe aux pays touchés sur une base bilatérale. Nous souhaitons vivement renforcer notre participation aux actions de l'ONU face à des situations d'urgence et de crise. En 2010, l'Ukraine est devenue un pays donateur au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires auquel elle a versé plus de 500 000 dollars.

Nous jugeons nécessaire d'assurer des réponses globales et coordonnées aux situations humanitaires. Il faut préserver les principes fondamentaux de l'assistance humanitaire : neutralité, humanité, impartialité et respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

L'Ukraine attache une grande importance au rôle que l'ONU, et en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a eu dans le renforcement de la coopération internationale en vue d'atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Il est essentiel de veiller à ce que la stratégie de l'ONU pour Tchernobyl et le plan d'action de l'ONU pour rendre effective la Décennie du relèvement et du développement durable des régions

touchées (2006/2016) soient mis en œuvre de façon efficace et opportune.

Nous remercions les États Membres, les organisations du système des Nations Unies, les représentants de la société civile, le secteur privé et la communauté des donateurs des contributions qu'ils ont apportées au développement de la coopération en vue d'atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Au nom des pays les plus touchés par la catastrophe de Tchernobyl et des principaux coauteurs du projet de résolution – la République du Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine – j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/65/L.25, intitulé « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ».

Ce projet de résolution, qui s'inspire de résolutions précédentes et du rapport triennal du Secrétaire général, fait le bilan des progrès réalisés à ce jour et cherche à préparer de nouveaux plans dans l'optique d'une assistance supplémentaire. Le projet de résolution A/65/L.25 se félicite des efforts déployés par les donateurs internationaux pour mener à bien la réalisation du massif de protection afin que le site ne présente plus de risque pour l'environnement. Il prend note avec satisfaction de la bonne fin des programmes de Tchernobyl et des plans d'action élaborés par le PNUD conformément à la résolution 62/9 sur Tchernobyl et dont l'objectif est la mise en œuvre intégrale de la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées (2006/2016).

L'année prochaine, la communauté internationale observera le vingt-cinquième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. À cet égard, le projet de résolution se félicite de l'initiative de l'Ukraine, appuyée par le Bélarus et la Fédération de Russie, de convoquer une conférence internationale, « Vingt-cinq ans après la catastrophe de Tchernobyl : vers un avenir sûr » en avril 2011 à Kyiv. Le projet de résolution prie également le Président de l'Assemblée générale de convoquer, le 26 avril 2011, une séance extraordinaire commémorative de l'Assemblée afin de marquer le vingt-cinquième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl.

Le projet de résolution, une fois adopté, permettra de lancer de nouvelles actions visant à

maximiser la réponse internationale au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl. Je voudrais remercier de tout cœur les délégations qui ont participé aux consultations de leur engagement constructif. Je remercie également toutes les délégations qui se sont portées coauteurs du projet de résolution et je convie les autres délégations à en faire autant. Nous formons l'espoir que, comme par les années précédentes, le projet de résolution sera adopté par consensus.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique qui va présenter les projets de résolution A/65/L.31 et A/65/L.46.

M. Vermaerke (Belgique) (parle en anglais) : C'est pour moi un grand honneur de présenter, au nom de l'Union européenne, le projet de résolution intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies », publié sous la cote A/65/L.31.

L'Union européenne, mon pays, la Belgique, et la Commissaire de l'Union européenne, M^{me} Georgieva, en particulier attachent une grande importance à la sûreté et à la sécurité du personnel humanitaire. Nous sommes préoccupés et atterrés par le nombre croissant d'accidents qui, ces dernières années, font tant de victimes parmi le personnel humanitaire, et plus particulièrement par les attaques qui visent délibérément, parfois pour des raisons politiques, le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire.

Cette année, nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur du Protocole facultatif relatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, qui élargit la portée des protections juridiques prévues par la Convention afin d'y inclure le personnel des fonds, programmes et institutions spécialisées. Nous espérons que davantage d'États deviendront parties à la Convention et au Protocole facultatif au cours des prochaines années.

Le projet de résolution et la liste croissante des coauteurs indiquent que tous les États Membres sont préoccupés par la question de la sûreté, de la sécurité et de la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies et peuvent œuvrer de concert en la matière. Le travail, l'engagement et le courage des travailleurs humanitaires, en particulier du personnel recruté au niveau local, sont appréciés au plus haut point. Cette année, nous saluons également la contribution du personnel humanitaire féminin aux

opérations humanitaires et demandons qu'il soit accordé une attention particulière aux menaces spécifiques qui pèsent sur sa sécurité.

Compte tenu du grand nombre de victimes parmi les travailleurs humanitaires dû aux accidents de la route, la question de la sécurité routière occupe une place bien visible cette année. Le Secrétariat est prié de prendre des initiatives afin de promouvoir la sécurité routière, de renforcer la formation et de faire rapport sur les mesures prises en vue d'améliorer la collecte de données et l'analyse relatives aux accidents de la route.

Enfin, le projet de résolution exprime son appui au Département de la sûreté et de la sécurité et au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, et en particulier au changement considérable institué en matière de gestion de la sécurité. Cette nouvelle approche vise à assurer la prestation d'une assistance humanitaire et aide les responsables désignés à rester sur place au lieu de partir lorsque la fourniture de l'assistance humanitaire est devenue plus complexe.

Pour en finir avec cette question, je remercie toutes les délégations de l'engagement dont elles ont fait montre au cours des négociations, de leur ouverture d'esprit, de l'honnêteté de leurs échanges, et de leur volonté de parvenir à un accord sur les questions importantes abordées dans le projet de résolution. Nous attendons avec intérêt que le projet de résolution soit encore une fois adopté par consensus.

Je voudrais maintenant passer à la présentation du projet de résolution intitulé « Assistance au peuple palestinien », publié sous la cote A/65/L.46. J'ai le plaisir de présenter ce projet de résolution à l'Assemblée générale, lequel a été soumis par les 27 membres de l'Union européenne. Le projet de résolution a été distribué aux États Membres. L'Union européenne espère que, comme les années précédentes, le projet de résolution sera adopté par consensus.

L'Union européenne réaffirme sa volonté de fournir une assistance au peuple palestinien. L'appui continu des donateurs de la communauté internationale est essentiel pour soutenir les initiatives d'édification de l'État, renforcer l'économie palestinienne et répondre aux besoins humanitaires du peuple palestinien.

L'Union européenne félicite l'Autorité palestinienne des efforts qu'elle déploie pour mettre en place les institutions du futur État de Palestine et

renouvelle son plein appui aux initiatives entreprises à cet égard et au plan Fayyad. Nous prenons note avec satisfaction de l'analyse de la Banque mondiale, selon laquelle

« Si l'Autorité palestinienne conserve ses performances actuelles dans les domaines du renforcement des institutions et de la prestation des services publics, elle est bien placée pour parvenir à établir un État palestinien dans un futur proche ».

L'Union européenne demeure extrêmement préoccupée par la situation qui règne à Gaza. Elle réitère son appel à l'ouverture immédiate, continue et inconditionnelle des points de passage afin de permettre la circulation de l'aide humanitaire, des biens commerciaux et des personnes en provenance et en direction de Gaza. Malgré certains progrès constatés suite à la décision prise le 20 juin 2010 par le Gouvernement israélien d'assouplir le bouclage, les changements sur le terrain jusqu'à présent sont limités et insuffisants.

Il importe de consentir des efforts supplémentaires et de prendre des mesures complémentaires pour opérer un changement politique radical, seul à même de rendre possibles la reconstruction et la reprise économique à Gaza et d'améliorer ainsi les conditions de vie de la population tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. L'Union européenne demande aux ravisseurs du soldat israélien Gilad Shalit de le relâcher immédiatement. L'Union européenne demande l'arrêt complet des tirs de roquettes contre Israël et de toutes les autres formes de violence.

Les exportations palestiniennes sont un élément essentiel pour le relèvement à Gaza. À cet égard, l'Union européenne accueille favorablement les nouvelles mesures annoncées récemment par le Gouvernement israélien en vue de faciliter les exportations depuis Gaza. Nous appelons Israël à mettre rapidement en œuvre ces mesures et sommes prêts à travailler en coopération avec Israël pour revenir en 2011 aux volumes d'exportation enregistrés avant 2007 afin d'apporter de réels changements sur le terrain.

L'augmentation et l'accélération des importations de matériaux de construction est un autre élément primordial pour la reprise économique à Gaza, et pour la construction d'écoles et de centres de santé. L'Union européenne rappelle qu'elle est disposée à contribuer à

la reconstruction et à la reprise économique à Gaza, et ce, en partenariat étroit avec l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, et sur la base de l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005. Dans le cadre d'une stratégie globale, notamment les missions déployées au titre de la politique européenne commune de sécurité et de défense, l'Union européenne est prête à apporter son appui à l'amélioration des infrastructures aux points de passage, à l'achat et à l'installation du matériel nécessaire et à la formation du personnel palestinien chargé de la gestion des frontières et des points de passage pour que ces derniers fonctionnent.

Le projet de résolution sur l'assistance au peuple palestinien présenté aujourd'hui exprime la volonté de l'Union européenne et de la communauté internationale dans son ensemble d'aider le peuple palestinien dans le cadre de ses efforts d'édification de l'État. Le projet de résolution souligne l'importance du travail effectué par l'ONU et ses organismes, notamment en ce qui concerne la fourniture de l'assistance humanitaire au peuple palestinien. Il prie par ailleurs tous les acteurs de la communauté internationale d'apporter une assistance économique et sociale au peuple palestinien. Le projet de résolution demande instamment aux États Membres d'ouvrir leurs marchés aux exportations palestiniennes aux conditions les plus favorables. En outre, le projet de résolution insiste sur l'importance des efforts déployés par le personnel et les organismes humanitaires pour apporter une assistance au peuple palestinien et souligne qu'il importe d'assurer le libre accès humanitaire au peuple palestinien.

L'Union européenne tient à remercier les délégations palestinienne et israélienne de leur coopération durant les négociations sur le projet de résolution. L'Union européenne tient également à exprimer sa gratitude aux délégations qui ont à ce jour demandé à être inscrites sur la liste des auteurs du projet de texte.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/65/L.45.

M. Grunditz (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom de ses coauteurs, le projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies », qui est publié sous la cote A/65/L.45.

Nous tenons à remercier toutes les délégations de l'esprit constructif dont elles ont fait preuve tout au long des négociations, ce qui nous a permis une nouvelle fois de parvenir à un consensus sur cet important projet de résolution. Le consensus solide qui existe autour du programme humanitaire envoie un message sans équivoque quant à notre responsabilité collective et partagée de répondre aux besoins humanitaires.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis réaffirme le rôle primordial et irremplaçable que joue l'ONU pour répondre aux urgences humanitaires. Les dispositifs internationaux d'intervention humanitaire en cas de situation d'urgence ont été considérablement renforcés au fil des ans. Depuis l'adoption de la première résolution en 1991, la résolution 46/182, un certain nombre d'innovations – notamment la création du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la réforme du Fonds central pour les interventions d'urgence, le système d'approche intersectorielle et l'analyse en commun des besoins – ont abouti à un système plus souple, plus rapide, mieux coordonné et plus efficace, ce qui nous a permis d'atteindre plus rapidement et en plus grand nombre les personnes dans le besoin.

Néanmoins des défis considérables subsistent. Nous nous réunissons aujourd'hui à l'heure où les besoins humanitaires vont grandissant. L'ampleur de certaines des catastrophes naturelles les plus récentes a mis à rude épreuve notre capacité collective d'intervention. En outre, dans un certain nombre de situations d'urgence complexes, les conflits et l'insécurité prolongés ont accru les besoins humanitaires. Pour répondre à ces exigences ainsi qu'à d'autres, nous devons renforcer et améliorer le système d'intervention et nous entendre sur le rôle de l'assistance humanitaire à l'appui des populations touchées.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis répond à la fois à notre ambition de renforcer l'intervention humanitaire et aux principes fondateurs de l'assistance humanitaire. Nous sommes profondément préoccupés par les défis croissants que posent les conséquences des catastrophes naturelles, y compris les conséquences des changements climatiques. Le projet de résolution souligne les problèmes créés par l'ampleur de certaines des catastrophes les plus récentes. Il engage la communauté internationale à fournir des ressources suffisantes pour réduire les risques de catastrophes et à

s'efforcer de reconstruire mieux qu'avant, dans toutes les étapes allant des secours au développement. Le projet de résolution souligne la nécessité de renforcer les capacités d'intervention humanitaire aux échelons local, national et régional, et il prie le Secrétaire général d'évaluer les mesures prises par l'ONU à cette fin et de présenter ses conclusions à l'Assemblée générale.

Le projet de résolution condamne la multiplication des agressions délibérément dirigées contre le personnel et les installations humanitaires dans de nombreuses situations d'urgence et souligne les répercussions négatives de ces actes sur l'aide humanitaire destinée aux populations dans le besoin. Le projet de résolution de cette année appuie les mesures prises par le Secrétaire général pour que le système de gestion de la sécurité ait pour priorité de permettre au système des Nations Unies de s'acquitter de ses mandats et de gérer les risques.

Dans le domaine de la protection, le projet de résolution de cette année attire l'attention sur les besoins particuliers des personnes déplacées. La violence sexiste suscitant de graves préoccupations en matière de protection, le projet prie instamment les États Membres de prévenir ces actes de violence et d'en découvrir et poursuivre les auteurs.

La rapidité et la souplesse sont essentielles à une réponse efficace. Nous prions le Secrétaire général de faire rapport sur les mesures prises pour renforcer la capacité du système des Nations Unies de recruter et déployer rapidement et avec souplesse du personnel, et de se procurer rapidement le matériel et les services nécessaires aux secours d'urgence. Tout aussi important, l'efficacité de la réponse suppose le décaissement rapide des fonds. Le projet de résolution engage les donateurs à envisager d'accroître leurs contributions au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et réaffirme que celui-ci devrait bénéficier de ressources financières plus prévisibles.

Dans le même esprit, nous saluons le rôle important joué par le Fonds central pour les interventions d'urgence et les résultats qu'il a obtenus en termes de rapidité et de prévisibilité des interventions, et nous attendons avec impatience l'examen de l'évaluation quinquennale du Fonds, l'année prochaine. À l'occasion de la conférence de haut niveau sur le Fonds central pour les interventions d'urgence, organisée cette semaine, le nombre déjà important de donateurs au Fonds a été porté à 124.

Grâce aux contributions qui ont été faites durant la conférence, la somme totale recueillie pour le Fonds depuis sa création s'élève à plus de 2 milliards de dollars. Le projet de résolution de cette année appelle les États Membres à envisager d'accroître leurs contributions au Fonds.

Avant de terminer, j'insiste sur le fait que, cette année encore, le projet de résolution réaffirme les principes de neutralité, d'humanité, d'impartialité et d'indépendance de l'aide humanitaire et également le fait que tous ceux qui fournissent de l'aide humanitaire doivent promouvoir et respecter pleinement ces principes. En outre, le projet de résolution demande une nouvelle fois aux gouvernements et aux parties qui jouent un rôle dans les crises humanitaires complexes de coopérer pleinement avec les organismes des Nations Unies et les autres organismes et organisations humanitaires et de garantir l'accès libre et sans risques aux populations sinistrées.

L'année prochaine coïncidera avec le vingtième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 46/182, un texte qui a fait date. Nous espérons pouvoir saisir cette occasion pour dresser le bilan des progrès accomplis jusqu'ici et, surtout, pour regarder vers l'avenir et nous entendre sur les mesures à prendre pour répondre aux besoins humanitaires croissants.

Avec les autres coauteurs, ma délégation espère que le projet de résolution publié sous la cote A/65/L.45 sera adopté par consensus, et nous encourageons de nouvelles délégations à s'en porter coauteurs.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente du Brésil qui va présenter le projet de résolution A/65/L.47.

M^{me} Viotti (Brésil) (parle en anglais) : Cette année a été marquée par des catastrophes d'une ampleur gigantesque, comme le séisme en Haïti et les inondations au Pakistan. Ces tragédies ont mis en exergue l'énorme coût humain engendré par les catastrophes naturelles, notamment lorsqu'elles surviennent dans des zones de grande pauvreté, et que l'absence d'infrastructure rend la population sans défense ni moyen de réagir. Ces catastrophes mettent également à l'épreuve notre capacité, en tant que communauté internationale, d'appuyer efficacement les États sinistrés en leur fournissant une aide pour assurer la survie de la population. L'expérience nous a montré

qu'il fallait répondre mieux et plus vite. Il nous faut également renforcer les capacités et les moyens de l'ONU de venir rapidement en aide à ceux qui en ont besoin et de diriger et coordonner les efforts internationaux.

Le Brésil est déterminé à contribuer à l'assistance humanitaire internationale. En 2010, nous avons fourni de l'aide à près de 40 pays grâce à des contributions d'un montant de 23 millions de dollars. En outre, rien que pour Haïti, nous avons mobilisé plus de 300 millions de dollars. Nous avons également plus que doublé notre contribution au Fonds central pour les interventions d'urgence, qui atteindra en 2011 la somme de 500 000 dollars.

Nous pensons qu'il est capital de garantir une relation complémentaire entre l'aide humanitaire et le développement durable. Pour ce faire, il faut, entre autres, stimuler l'économie nationale concernée grâce à des achats sur place. Dans le cadre de l'aide alimentaire qu'il a fournie, le Brésil s'est, par exemple, employé à combiner les secours d'urgence à court terme avec des politiques structurelles visant à créer les conditions favorables au développement socioéconomique. L'initiative « Achats au service du progrès » du Programme alimentaire mondial est un bon exemple d'une telle stratégie au niveau multilatéral.

Pour revenir à Haïti, je voudrais présenter le projet de résolution A/65/L.47, intitulé « Assistance humanitaire, secours d'urgence, redressement, relèvement et reconstruction face à la situation d'urgence humanitaire en Haïti, et notamment face aux effets dévastateurs du tremblement de terre ».

Comme le Secrétaire général l'a récemment fait remarquer dans l'exposé qu'il a présenté aux États Membres, la situation humanitaire en Haïti se détériore. Les dégâts, provoqués par le tremblement de terre survenu en janvier, ont été aggravés par les conséquences de l'ouragan Tomas et de l'épidémie de choléra qui s'est rapidement répandue. La gravité de la situation exige que la communauté internationale redouble d'efforts pour appuyer le Gouvernement et le peuple haïtiens qui tentent de faire face à l'accumulation de ces problèmes.

Le projet de résolution A/65/L.47 affirme qu'il appartient au Gouvernement haïtien de jouer le rôle de premier plan dans tous les aspects des plans d'intervention humanitaire, de redressement, de relèvement, de reconstruction et de développement du

pays. Il considère également que la communauté internationale doit rester mobilisée pour aider le Gouvernement dans cet effort.

Le texte dont l'Assemblée est saisie reconnaît en outre les vulnérabilités de la population haïtienne et les problèmes auxquels elle est confrontée, en particulier s'agissant des personnes déplacées. Il engage les acteurs de l'aide humanitaire et du développement à aider le Gouvernement haïtien, à sa demande, à régler, entre autres problèmes, ceux liés aux droits fonciers, au déblaiement des décombres et à la recherche de moyens de subsistance pour les populations sinistrées. Il souligne en outre l'urgente nécessité de renforcer l'appui pour aider le pays à développer sa capacité de lutte contre le choléra, et à renforcer ses systèmes de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

En bref, à travers ce projet de résolution, l'Assemblée générale demande de nouveau à tous les États Membres et à tous les organes de l'Organisation et organismes des Nations Unies compétents, ainsi qu'aux institutions financières internationales et aux organismes de développement, d'apporter d'urgence une contribution adaptée et durable aux activités de secours, de relèvement rapide, de redressement, de reconstruction et de développement d'Haïti.

Je remercie la Mission permanente d'Haïti et toutes les délégations qui ont participé et contribué à la rédaction et à la négociation du projet de résolution. Nous remercions en outre sincèrement tous les coauteurs. Le Brésil espère que le projet de résolution sera adopté par consensus. Haïti a besoin de notre appui continu et croissant. Nous devons réaffirmer notre engagement et notre détermination à rester aux côtés des Haïtiens et à les aider à surmonter ces temps difficiles.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à la représentante de Sainte-Lucie qui va présenter le projet de résolution A/65/L.48.

M^{me} Flood-Beaubrun (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom des principaux coauteurs, le projet de résolution A/65/L.48, intitulé « Assistance d'urgence et aide à la reconstruction d'Haïti, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et d'autres pays touchés par l'ouragan Tomas ».

La séance de l'Assemblée générale organisée aujourd'hui est l'expression de la solidarité des États Membres avec tous les pays de la sous-région des

Caraïbes touchés par l'ouragan Tomas. Cet ouragan a ébranlé les économies d'Haïti, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et d'autres pays de notre sous-région. Il a également entraîné la mort de centaines de personnes et causé des dégâts considérables à l'infrastructure de ces États.

La communauté internationale se voit offrir l'occasion de fournir des secours humanitaires et d'autres formes d'aide aux gouvernements et aux peuples de nos États frères des Caraïbes. En adoptant le projet de résolution A/65/L.48, l'Assemblée générale prendrait acte des efforts que les Gouvernements d'Haïti, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et des autres pays de la région ont déployés pour sauver des vies humaines et alléger la souffrance des victimes de l'ouragan.

Le projet de résolution souligne notamment que les pays des Caraïbes sont vulnérables, du fait de leur situation géographique, à des phénomènes météorologiques cycliques qui soumettent à un plus grand nombre d'aléas leur capacité de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, le projet de résolution met l'accent sur les incidences graves des catastrophes naturelles sur le développement socioéconomique des petits États insulaires en développement et sur les ressources considérables nécessaires pour faire face aux dégâts causés.

Par ce projet de résolution, l'Assemblée générale demanderait à tous les États Membres et tous les organes, institutions spécialisées et organismes des Nations Unies, ainsi qu'aux institutions financières internationales de continuer de contribuer d'urgence à l'opération de secours, de relèvement, de reconstruction et d'assistance.

Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général et demanderait à tous les organes et organismes des Nations Unies, ainsi qu'aux institutions financières internationales et aux organismes de développement, d'aider les pays touchés, dans la mesure du possible, à remédier à leur situation d'urgence et à assurer la reprise économique et le relèvement de leur population.

Enfin, il est demandé à tous ces acteurs de mener des actions de reconstruction et de réduction des risques de catastrophe en tenant compte des effets des changements climatiques et d'appuyer les efforts que déploient les Gouvernements d'Haïti, de Sainte-Lucie,

de Saint-Vincent-et-les Grenadines et des autres pays touchés par l'ouragan Tomas.

Je ne saurais terminer mes propos sans saluer la rapidité avec laquelle les membres de la communauté internationale, le système des Nations Unies, les organisations régionales, les organismes internationaux, le Comité international de la Croix-Rouge, et les organisations non gouvernementales ont réagi.

Au nom des auteurs du projet de résolution, je voudrais remercier toutes les délégations pour leur participation constructive à l'examen de cette question, qui s'est déroulé dans un esprit de compromis et dans le respect des traditions les plus nobles de la diplomatie multilatérale. C'est pourquoi les auteurs du projet de résolution A/65/L.48 espèrent qu'il sera adopté par consensus.

M. Alsaidi (Yémen) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer ma satisfaction de vous voir, Madame, présider le débat d'aujourd'hui. J'ai le plaisir de vous connaître en tant qu'amie et habile diplomate.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine dans le cadre du débat d'aujourd'hui sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale.

Au fil des ans, les problèmes humanitaires résultant de situations d'urgence complexes et de catastrophes naturelles ont continué de se multiplier, en particulier dans les pays en développement, et l'année écoulée est sans précédent à cet égard. Ces situations ont causé la mort de millions de personnes et provoqué le déplacement de millions d'autres. Elles ont entraîné la destruction de milliers d'habitations et d'hectares de terres arables et la propagation de maladies chez un grand nombre de personnes, qui ne peuvent même pas recevoir de soins. De surcroît, ces problèmes ont été aggravés par les incidences de la crise économique et financière mondiale, la crise alimentaire mondiale et la persistance de l'insécurité alimentaire, la crise énergétique et les problèmes posés par les changements climatiques. Compte tenu de ces difficultés, il est impératif de redoubler d'efforts pour atténuer les souffrances de millions de personnes à travers le monde.

Le Groupe des 77 et de la Chine réaffirme son attachement aux principes directeurs énoncés dans l'annexe de la résolution 46/182 du 19 décembre 1991, qui définit les modalités de la fourniture de l'aide humanitaire par le système des Nations Unies. Ces principes – neutralité, humanité, impartialité et indépendance – doivent demeurer le fondement de toute opération humanitaire d'urgence et guider l'efficacité et la coordination de l'aide humanitaire fournie par l'ONU et les autres organisations compétentes. À cet égard, nous soulignons également le rôle premier qui revient à l'État touché dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'aide humanitaire.

Le Groupe des 77 et de la Chine salue le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans la coordination de l'aide humanitaire et les progrès accomplis en ce qui concerne les réformes visant à accroître l'efficacité de l'action humanitaire. À cet égard, le Groupe insiste sur la nécessité d'améliorer la coordination, l'efficacité et l'impact de ces interventions. Le Groupe des 77 et de la Chine demande à la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour renforcer les capacités dans le domaine de l'aide humanitaire, notamment par le transfert des technologies et des compétences et par la coopération multisectorielle.

Nous réaffirmons que les États Membres doivent respecter pleinement les dispositions du droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949, en vue de protéger et d'aider les personnes civiles dans des territoires occupés, et nous engageons le système des Nations Unies et la communauté internationale à renforcer leur aide humanitaire aux personnes civiles.

Comme aux précédentes sessions, le Groupe des 77 et de la Chine présentera un projet de résolution sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles, de la phase des secours à celle de l'aide au développement. Par ce projet de résolution, le Groupe tient à réaffirmer que l'aide humanitaire doit aller au-delà des secours et correspondre aux priorités et spécificités nationales. L'aide humanitaire doit être fournie selon une approche globale, en ayant conscience du fait qu'elle doit contribuer à reconstituer le tissu social pour les populations touchées et à développer les infrastructures économiques, et assurer leur maintien sur la durée après la période d'urgence.

Par ailleurs, les efforts pour réduire les risques de catastrophe doivent être systématiquement intégrés aux politiques, plans et programmes de développement durable et de réduction de la pauvreté, et étayés par une coopération bilatérale, régionale et internationale. Des mesures appropriées de réduction des risques de catastrophe et des activités de relèvement rapide doivent permettre aux pays de s'attaquer avec efficacité aux facteurs de risque sous-jacents et contribuer à lutter contre la pauvreté et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Aussi le Groupe des 77 et de la Chine est-il convaincu qu'il est nécessaire de renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies et les gouvernements afin d'accroître l'efficacité en termes d'intervention, d'aide fournie et de zones couvertes, tout en évitant les doubles emplois. Nous nous félicitons du consensus croissant en faveur de ce projet de résolution annuel, et nous comptons sur l'appui renouvelé de nos partenaires dans cette initiative.

Malheureusement, nous avons constaté une augmentation des actes de violence prenant pour cible les travailleurs humanitaires. Le Groupe des 77 et de la Chine condamne toutes les attaques visant les travailleurs humanitaires, qui rendent d'inappréciables services aux populations ayant besoin de cette aide. Ces dernières années, les interventions des Nations Unies en matière d'aide humanitaire se sont multipliées tout en gagnant en ampleur, ce qui a exposé davantage le personnel des Nations Unies à diverses difficultés.

Le système de sécurité des Nations Unies doit également tenir compte du nombre croissant des opérations humanitaires et proposer aux membres du personnel des programmes de formation, de renforcement des capacités et de sensibilisation culturelle pour qu'ils puissent s'acquitter avec efficacité de leurs fonctions dans leurs lieux d'affectation, notamment par une meilleure coordination avec les gouvernements hôtes. Nous nous félicitons du nouveau système de sécurité, dont nous espérons qu'il contribuera à améliorer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies. Nous nous félicitons également des efforts déployés par les États Membres pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies et des autres travailleurs, et nous les exhortons à continuer de prendre toutes les mesures qui s'imposent à cet égard.

Le Groupe tient à souligner l'importance du principe de répartition géographique équitable dans le recrutement du personnel humanitaire des Nations

Unies, et surtout de ses hauts responsables. Il ne fait aucun doute que le financement est le pivot des activités humanitaires. Par conséquent, il est essentiel de renforcer le mécanisme financier de l'aide humanitaire et d'assurer au moment voulu un financement prévisible, suffisant et souple, aussi bien pour les urgences complexes que pour les catastrophes naturelles, pour des interventions efficaces en cas d'urgence. À cet égard, nous saluons les engagements financiers en faveur du Fonds central pour les interventions d'urgence, qui ont été annoncés lors de la conférence de haut niveau de ces deux derniers jours.

Le Groupe des 77 et de la Chine a participé activement et constructivement aux négociations sur le projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » (A/65/L.45) et compte sur son adoption. Le Groupe attend également avec intérêt l'adoption des autres projets de résolution dont nous sommes saisis, qui, nous n'en doutons point, nous permettront de relever les défis humanitaires auxquels nous faisons face.

Pour terminer, au nom du Groupe, je voudrais féliciter la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Valerie Amos, de sa nomination à ce poste important. Nous sommes sûrs que sous sa direction avisée, son bureau continuera de s'acquitter de ses fonctions avec la compétence à laquelle il nous a accoutumés. Nous voudrions également remercier son prédécesseur, M. John Holmes, de son travail inlassable au cours de ces dernières années.

Le Groupe attend avec intérêt un débat constructif et fructueux sur cette question importante.

M. Grauls (Belgique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que la République de Moldova, la Géorgie et l'Ukraine s'associent à la présente déclaration.

Je tiens à vous remercier, Madame la Vice-Présidente, de votre déclaration liminaire. La coordination et la fourniture de l'aide humanitaire sont au cœur des activités de l'ONU. L'Union européenne réitère son appui sans réserve aux travaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU

et du Coordonnateur des secours d'urgence. Nous souhaitons plein succès à la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Valerie Amos, dans ces fonctions passionnantes et exigeantes.

Comme toujours, le débat sur ce point de l'ordre du jour nous offre une excellente occasion de réunir la communauté humanitaire afin de mener une réflexion sur notre performance collective en la matière. En dépit du travail considérable réalisé dans le cadre des urgences humanitaires, comme en Haïti et au Pakistan, et de l'évolution positive de la situation à de nombreux égards au cours de l'année écoulée, il reste encore maints défis à relever. Dans un nombre croissant de pays, l'accès aux populations censées bénéficier de l'aide devient de plus en plus difficile et les conditions de sécurité se dégradent, pour les bénéficiaires de l'aide comme pour les travailleurs humanitaires.

Face aux changements climatiques, l'ampleur et la fréquence des catastrophes naturelles telles qu'inondations, sécheresses et cyclones vont augmenter. Ce sont les plus pauvres et les plus vulnérables, dans les pays les plus pauvres, qui seront le plus touchés. Renforcer la faculté de rebondir après ces catastrophes, dans le cadre des programmes de réduction des risques de catastrophe, peut contribuer à la lutte contre les effets des catastrophes naturelles à court et à moyen terme. En outre, les enseignements tirés des catastrophes à grande échelle ont montré que pour assurer une transition sans heurt, il convient de faire participer plus tôt les acteurs du développement et de coordonner l'aide humanitaire à court terme et les activités à plus long terme de coopération pour le développement.

Le programme de réformes humanitaires en est maintenant à la phase de consolidation et nous nous félicitons des résultats positifs obtenus jusqu'à présent grâce à ces réformes. L'approche par groupes sectoriels a contribué à combler en partie les lacunes en ce qui concerne les besoins non satisfaits sur le terrain, à renforcer le respect du principe de responsabilité vis-à-vis des parties prenantes et à faire participer davantage les acteurs concernés. Il importe de redoubler d'efforts pour que perdure cet impact positif, y compris en améliorant la coordination entre groupes sectoriels et la coopération entre tous les organismes encadrant des groupes sectoriels. En outre, la direction des interventions humanitaires est essentielle pour assurer la coordination et la cohérence de l'aide humanitaire internationale. Il est impératif de déployer des efforts supplémentaires pour renforcer les capacités des coordonnateurs humanitaires et leur permettre de

s'autonomiser. Enfin, les fonds communs ont permis d'améliorer la prévisibilité de l'aide humanitaire, et, quand ils s'accompagnent d'une solide direction, de la transparence et du respect du principe de responsabilité, ils contribuent à une définition des priorités et à une coordination efficaces. Les fonds communs ont également facilité l'apport de financements supplémentaires au système humanitaire et encouragé la diversification de la participation des États Membres.

L'Union européenne appuie les activités en cours en vue de l'élaboration d'un cadre d'évaluation commune des besoins. Ces évaluations, ainsi que le mécanisme qui réunit les éléments d'information essentiels sur les crises humanitaires, sont cruciales pour parvenir à une même compréhension des besoins humanitaires et pour informer les décideurs. Ceci devrait aller dans le sens d'une meilleure allocation des ressources, d'une intervention plus efficace et plus ciblée, qui privilégie les populations touchées et les personnes les plus vulnérables, et de la fourniture de données de référence et d'un cadre permettant d'assurer la performance du système humanitaire.

Les interventions humanitaires efficaces permettent de répondre aux besoins et aux préoccupations de toutes les catégories d'une population touchée. Il est essentiel de comprendre dans quelle mesure les conflits et les catastrophes ont un impact différent sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes et de tenir compte de leurs besoins et capacités respectifs au moment de la programmation et de la mise en œuvre. Pour cela, il faut accorder une attention particulière aux processus d'évaluation des besoins, aux aspects relatifs aux disparités entre les sexes et aux marqueurs de la parité des sexes dans l'affectation des ressources et l'intégration d'une démarche plus soucieuse d'égalité entre les sexes, y compris en établissant un meilleur équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes parmi les travailleurs humanitaires sur le terrain. Il faut renforcer la capacité des femmes et des filles d'être des partenaires actives dans les interventions d'urgence et la réhabilitation.

Une réponse humanitaire efficace dépend également d'un financement suffisant, prévisible, équitable et opportun. L'Union européenne, qui est le plus gros des donateurs humanitaires, réitère l'importance de tout un éventail de mécanismes de financement efficaces et complémentaires dont les fonds humanitaires communs, le financement bilatéral et les fonds destinés aux activités de base et le Fonds

central d'intervention pour les urgences humanitaires. L'Union européenne félicite l'ONU d'avoir organisé une autre réunion fructueuse de haut niveau du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Nous nous réjouissons du nombre croissant de donateurs qui contribuent à ce fonds. Nous exhortons tous les donateurs à appliquer les principes et bonnes pratiques d'action humanitaire et à promouvoir les principes humanitaires de base.

La protection et l'assistance aux personnes déplacées restent l'un des plus grands défis posés à l'action humanitaire. On estime à plus de 27 millions le nombre de personnes déplacées par les conflits armés et la violence. On estime également que chaque année, 50 millions de personnes environ sont déplacées par des catastrophes naturelles. Les personnes déplacées sont souvent contraintes de fuir d'urgence; elles perdent leurs biens et leur terre et sont séparées de leur famille et de leur communauté. Des millions d'entre elles se retrouvent dans la misère, ayant peu ou pas d'accès aux services de base, à l'alimentation, à un logement adéquat ou à des moyens de subsistance. Nous appelons tous les États, garants principaux du droit, à trouver des solutions durables au problème des personnes déplacées conformément aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Nous nous félicitons de l'adoption et du processus de ratification actuellement en cours de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique.

L'action humanitaire internationale apporte souvent un appui essentiel et complémentaire aux efforts déployés au niveau national pour protéger les populations touchées et répondre à leur besoins. Malheureusement, l'accès humanitaire aux populations dans le besoin est encore trop souvent restreint par la violence des conflits en cours, les obstacles bureaucratiques et les attaques contre le personnel humanitaire. L'Union européenne est préoccupée par le fait que, dans des situations d'urgence complexes en particulier, la préservation de l'espace humanitaire continue de poser problème.

L'Union européenne exhorte tous les États et toutes les parties à un conflit à garantir l'accès opportun, sûr et sans entrave du personnel et des fournitures humanitaires aux populations touchées, conformément au droit international humanitaire. L'Union européenne continuera de défendre avec force le droit international humanitaire et le respect des

principes humanitaires fondamentaux que sont l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance. Ces principes constituent le pilier de l'assistance humanitaire et doivent être constamment respectés par toutes les parties.

L'Union européenne demande que des efforts soient déployés d'urgence pour renforcer la protection des civils. Les mesures prises sur le terrain n'ont pas encore abouti au développement des normes internationales. Il faut notamment prendre des mesures pour prévenir la violence sexuelle et les autres formes de violence sexiste, mener des enquêtes et en poursuivre les auteurs. Nous demandons la pleine mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles en République démocratique du Congo est un bon exemple d'action menée au niveau national qui devrait être imité dans des situations similaires.

Les rapports faisant état d'une escalade catastrophique des attaques, des menaces et des incidents visant le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire, dont des attaques à caractère politique, sont extrêmement préoccupants. Les emblèmes et les étendards humanitaires qui de tout temps assuraient une protection aux travailleurs humanitaires sont désormais devenus trop souvent des cibles choisies à dessein. Cette situation est des plus alarmantes. Au cours de la seule année dernière, plus de 100 travailleurs humanitaires ont été tués, et 90 autres environ ont été kidnappés, soit trois à quatre fois plus qu'il y a 10 ans. Il est inacceptable que justement les personnes dont le rôle est d'aider les populations dans le besoin deviennent les cibles d'attaques car elles sont souvent perçues comme étant associées à un programme politique. L'Union européenne condamne dans les termes les plus vifs ces attaques délibérées contre les organisations humanitaires et leur personnel. Ces agressions auront inmanquablement pour conséquence de priver les populations dans le besoin de l'aide dont elles ont besoin.

La communauté internationale doit mener maintenant une action concertée. La sûreté et la sécurité de tous les travailleurs humanitaires intéressent toutes les parties prenantes : organisations humanitaires, populations touchées, gouvernements hôtes et donateurs. Tous les États et tous les acteurs doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel humanitaire et maintenir une présence et des opérations

humanitaires dans les environnements à haut risque. Ils doivent s'attacher à mieux faire comprendre la nature indépendante, neutre et impartiale de l'action humanitaire et susciter un appui en sa faveur. Les acteurs humanitaires doivent rallier la confiance de la population locale et le respect de toutes les parties à un conflit. Dans ce contexte, l'Union européenne encourage le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et ses partenaires à continuer à promouvoir une acceptation des acteurs humanitaires et un appui à l'action humanitaire.

Enfin, l'Union européenne reste déterminée à œuvrer, en collaboration avec tous les États Membres, au renforcement du partenariat humanitaire. L'année prochaine, 20 années se seront écoulées depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 46/182, qui a abouti à la création du BCAH. Nous avons fait beaucoup de chemin depuis. Ensemble, nous devons veiller à ce que l'action humanitaire soit renforcée, bien coordonnée à tous les niveaux et adaptée à son objectif. Cette année, nous célébrons également le cinquième anniversaire de la création du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Tout ceci est une excellente occasion de faire le bilan de l'évolution de l'action humanitaire et, surtout, de se tourner vers l'avenir.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : La question de l'assistance internationale est d'une importance cruciale pour le peuple palestinien. Au cours des décennies, l'assistance de principe généreuse de pays et d'organisations internationales a permis au peuple palestinien de poursuivre résolument ses efforts en vue de recouvrer ses droits inaliénables, légitimes et nationaux, dont son droit à l'autodétermination et à la liberté dans un État indépendant.

Cette assistance a également aidé à soulager les dures épreuves socioéconomiques et les souffrances humanitaires infligées au peuple palestinien par Israël, Puissance occupante, depuis de nombreuses années. Elle lui a permis d'édifier des fondations et des institutions nationales solides pour son État. Elle a été et reste le lien vital vers un avenir plus radieux, plus stable et plus sûr du peuple palestinien, un avenir débarrassé de l'occupation et des indignités de ses politiques oppressives et racistes.

Depuis le lancement en août 2009 du programme biennal du Gouvernement palestinien, « Palestine : la fin de l'occupation et la création de l'État », l'assistance internationale a porté essentiellement sur

l'édification de l'État. Une grande partie de cette aide ne cherche plus essentiellement à atténuer les souffrances infligées par l'occupation israélienne, mais plutôt à aider le peuple palestinien et ses dirigeants à se préparer à la fin inévitable de cette occupation illégitime et à mettre sur pied et à renforcer les institutions opérationnelles, transparentes et responsables d'un État souverain et viable. L'unanimité de l'appui dont bénéficie ce plan au niveau international illustre cet objectif, et nous sommes profondément reconnaissants de cet appui solide et constant.

En collaboration avec nos partenaires de la communauté internationale, nous avons maintenu le cap malgré les innombrables obstacles qui continuent d'être imposés et les actes de sabotage délibérés commis par Israël, la Puissance occupante. En dépit des graves difficultés rencontrées sur le terrain, nous avons mis en œuvre d'importantes réformes dans les domaines de la protection sociale, de la politique économique, de la gouvernance et de la sécurité au bénéfice de notre peuple, qui ont toutes été reconnues par la communauté internationale. En outre, le Gouvernement palestinien a réussi à diminuer son niveau de dépendance par rapport à l'aide internationale dans le domaine des frais de fonctionnement. Nous prévoyons en fait que d'ici à 2013, le budget palestinien pourra se passer de l'aide extérieure grâce à nos nombreuses réformes dans le domaine des finances, entre autres domaines.

En septembre, la Banque mondiale a reconnu ces remarquables succès palestiniens, qui ont tous été remportés sous une occupation militaire qui dure depuis 43 ans. Dans son rapport, la Banque mondiale a déclaré que cette croissance économique, de même que les réformes mises en œuvre, avaient mis les Palestiniens en position favorable pour accéder au statut d'État indépendant dans un avenir proche. Cependant, la Banque mondiale a également souligné que le seul obstacle encore à surmonter pour que l'indépendance devienne réalité demeurerait Israël, Puissance occupante, et ses politiques de destruction.

Cette conclusion est partagée par la communauté internationale, qui est bien placée pour connaître les effets dévastateurs des politiques illégales d'affaiblissement menées par la Puissance occupante. C'est pourquoi le Comité spécial de liaison, qui s'est réuni en septembre, a également reconnu que le seul obstacle restant à l'accession des Palestiniens à l'indépendance et à l'instauration d'une croissance

véritable était l'occupation israélienne, avec les politiques de répression qu'elle engendre.

La route qui reste à parcourir est toujours semée d'embûches. Face au millier de projets de développement et autres projets mis en œuvre au cours de l'année écoulée dans le territoire palestinien occupé par le Gouvernement palestinien, la Puissance occupante a répondu par une escalade de sa campagne de destruction, destinée à réduire à néant les efforts positifs et constructifs déployés par notre peuple en partenariat avec la communauté internationale. Citons, parmi les exemples récents, la destruction répétée de la route de la Liberté dans le village de Qarawat Bani Hassan, ainsi que d'un projet agricole dans la vallée du Jourdain. De fait, le Programme des Nations Unies pour le développement a signalé cette année la forte augmentation des structures et bâtiments palestiniens détruits par Israël en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, par rapport à 2009.

En outre, le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dit clairement que les pratiques d'occupation persistantes ont réduit l'économie palestinienne à fonctionner largement en-deçà de ses capacités. Dans son dernier rapport, la CNUCED affirme qu'« [i]l y a là un mécanisme institutionnalisé de restrictions qui fausse la donne et compromet sérieusement les possibilités de reprise économique et de réduction de la pauvreté » (*TD/B/57/4, par. 19*). La CNUCED signale que l'appareil productif de l'économie palestinienne ne cesse de s'affaiblir, ce qui se traduit par la persistance d'un taux de chômage intolérable, qui est maintenant de 33,3 %, soit le plus élevé de la région.

Le tableau est particulièrement sombre dans la bande de Gaza, où le blocus illégal asphyxiant imposé par Israël a de graves répercussions sur tous les aspects de la vie de la population gazaouie, notamment ses conditions sociales et économiques et les soins médicaux, alors que la reconstruction et le développement continuent d'être considérablement entravés par l'obstruction que fait Israël à la mise en œuvre des milliards de dollars promis par les donateurs internationaux à Charm el-Cheikh, en Égypte. Si nous reconnaissons que la liste des produits faisant l'objet d'une autorisation d'exportation depuis Gaza a dernièrement été allongée, nous réaffirmons que ces mesures sont très loin de ce qui est attendu de la Puissance occupante. Cette forme on ne peut plus brutale de châtement collectif infligé par la Puissance

occupante à la population civile palestinienne, qui constitue indubitablement un crime de guerre, doit prendre fin, avec la levée complète du blocus.

Parallèlement, Israël poursuit sa campagne destructrice de colonisation et de construction du mur en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Israël semble avoir fait le choix dangereux de construire des colonies illégales et de maintenir l'occupation aux dépens, et en lieu et place, de la paix. La communauté internationale a condamné à l'unanimité le mépris flagrant par Israël du droit international et des nombreuses résolutions de l'ONU qui demandent à la Puissance occupante de mettre un terme à ses activités illégales de colonisation et à toutes les autres mesures tendant à modifier la composition démographique, le caractère et la configuration du territoire.

Pourtant, Israël poursuit ses politiques illégales et étend ses activités de colonisation à une vitesse sans précédent, en particulier à Jérusalem-Est occupée et dans les alentours, où il continue sa campagne de spoliation, d'expulsion et de dépeuplement, comme il le fait dans certaines zones de la vallée du Jourdain. À Jérusalem-Est, en particulier, ce sont des quartiers entiers qui risquent d'être démolis, tandis que des dizaines de Palestiniens, y compris des représentants élus, continuent de perdre leur droit de résidence dans la ville. Toutes ces pratiques illégales menacent gravement la viabilité de la solution des deux États.

Qui plus est, Israël continue d'imposer plus de 500 points de contrôle et barrages routiers dans toute la Cisjordanie, qui entravent toujours la circulation des personnes et des biens et l'accès aux services, compromettent gravement l'aide et les efforts censés permettre le relèvement et le développement économiques, et font obstacle au travail d'assistance des organismes des Nations Unies présents sur le terrain, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Les restrictions imposées à l'accès à Jérusalem-Est occupée sont particulièrement dures, et nous craignons que de nouvelles restrictions ne soient imposées par la Puissance occupante, ce qui gênera considérablement l'accès à la ville, qui est le cœur socioéconomique, politique et culturel du territoire palestinien.

Les politiques et les pratiques israéliennes illégales que je viens de citer continuent de représenter pour l'économie palestinienne un manque à gagner de plusieurs milliards de dollars. Au cours des six

dernières années, le manque à gagner s'est ainsi chiffré à 9 milliards de dollars, soit plus de deux fois la taille de l'économie palestinienne actuelle. Cette réalité jette de nouveaux éclairages sur les conclusions de la communauté internationale et explique le déclin constant des indicateurs socioéconomiques.

En conséquence, il est irréaliste de débattre de la question de l'assistance sans régler le problème du gaspillage des ressources internationales engendré par l'occupation israélienne depuis des années et encore aujourd'hui. Nous posons donc cette question une fois de plus : combien d'autres projets, combien d'autres efforts financés par des fonds internationaux sommes-nous encore prêts à voir compromis et détruits par la Puissance occupante dans le cadre de ses politiques illégales? Au nom de quoi devrions-nous permettre que ces pratiques détournent une assistance internationale ciblée qui pourrait être consacrée au développement et à l'édification de l'État plutôt qu'aux secours et à la gestion des crises? Combien de temps encore la communauté internationale devra-t-elle payer le prix des actes illégaux commis par la Puissance occupante en l'affranchissant de toute responsabilité pour les actes commis, au lieu de la persuader d'agir de manière responsable pour y mettre fin?

Nous sommes ici aujourd'hui pour dire qu'il est temps que la communauté internationale mette un terme à ce gaspillage tragique et inutile de ses ressources et du potentiel palestinien. L'aide internationale doit être protégée et son objectif principal – aider les Palestiniens à mettre en place les institutions d'un État viable et à préparer leur indépendance – doit être préservé et défendu. Ce partenariat ne peut pas demeurer la victime d'une politique de sabotage obstinée et coûteuse. Mais pour cela, il faudra encore plus que de l'aide, de la volonté politique.

Comme l'a indiqué le Premier Ministre Fayyad dans son plan, intitulé « Homestretch to Freedom » (Dernière ligne droite vers la liberté), mise à jour et suivi du plan de l'Autorité palestinienne d'août 2009, nous entrons dans la dernière phase décisive menant à la réalisation de nos objectifs nationaux légitimes. Nous sommes inébranlables dans notre détermination à reconstruire ce que l'occupant a détruit et à redonner l'espoir là où les indignités de l'occupation ont essayé de le réduire à néant. En bref, notre détermination à exercer nos droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination, et notre pleine souveraineté sur nos terres et nos ressources naturelles se trouvant sur le

territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est solide comme un roc. Nous ne fléchirons pas dans notre quête de la solution des deux États pour la paix et la justice, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor.

Tandis que nous nous y attelons avec persévérance, nous appelons tous les États Membres à intensifier leur précieux appui et à honorer les principes défendus par cette assemblée. La communauté internationale doit user de l'autorité morale et juridique dont elle est investie en obligeant la Puissance occupante à mettre fin à ses violations et à cesser le siège et la colonisation du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le monde a unanimement identifié le problème qui se pose; l'occupation militaire israélienne permanente entrave le développement, l'autodétermination et la paix palestiniens. La solution – mettre rapidement et définitivement terme à cette grave injustice – est par conséquent évidente. Toute autre formule mettrait à mal les objectifs qui sous-tendent l'aide internationale apportée au peuple palestinien.

Enfin, les Palestiniens et leurs dirigeants sont reconnaissants de l'aide inestimable qui leur arrive de tous les coins de la planète. Toutefois, nous n'avons pas l'intention, ni le souhait, de rester dépendants. L'aide internationale n'est pour les Palestiniens qu'un moyen de parvenir à leur objectif, et non pas une fin en soi. Notre but est d'annoncer prochainement à l'Assemblée que, grâce à l'accession de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, à la souveraineté et à l'indépendance, nous avons vaincu la dépendance, et que la seule aide dont nous aurions besoin nous servirait à mener à bonne fin notre relèvement après l'occupation, au lieu de continuer de nous extirper péniblement de ses ravages. Mais, pour ce faire, nous avons besoin de l'aide de la communauté internationale. Nous lui demandons de protéger son investissement dans la paix et de faire en sorte que tout cela ne soit pas vain.

M. Barton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : L'année dernière, le monde a été victime de catastrophes considérables : du tremblement de terre en Haïti aux inondations au Pakistan. Des milliers d'êtres humains ont perdu la vie ou ont été blessés, et des milliers ont perdu des êtres chers ou bien leurs maisons. Les gouvernements ont été accablés par ces catastrophes. Dans le même temps, nos concitoyens ont montré qu'ils se souciaient les uns des autres, en

particulier lorsque les besoins sont énormes. C'est pourquoi nous remercions le Secrétaire général de son rapport tourné vers l'avenir sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/65/82). Nous faisons de notre mieux, et pourtant nous pouvons encore faire mieux.

À cet égard, le rapport indique clairement que les menaces et les attaques contre les travailleurs humanitaires constituent toujours des obstacles dangereux et inacceptables à la fourniture d'une aide d'urgence vitale. Les États-Unis déplorent profondément les morts et les blessés enregistrés dans les rangs de ceux qui apportent de l'aide. Nous condamnons les attaques ignobles prenant pour cible des travailleurs humanitaires, lesquelles entravent la fourniture de l'aide.

Comment devons-nous continuer de fournir de l'aide aux populations dans le besoin dans des conditions extrêmement risquées? Les États-Unis se félicitent de l'initiative « Sauver des vies ensemble », qui vise à renforcer la coordination entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales sur les questions de sécurité, afin d'améliorer la sécurité du personnel dans les opérations humanitaires. Nous attendons aussi avec impatience les résultats de l'examen indépendant demandé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur les interventions menées face à des situations d'urgence dans des conditions très risquées.

Avoir les bonnes personnes au bon endroit et au bon moment est crucial pour répondre aux besoins urgents des victimes de catastrophes. Les États-Unis estiment que l'ONU ne doit ménager aucun effort pour veiller à ce que les coordonnateurs résidents des pays exposés aux catastrophes aient le profil, l'expérience et la formation nécessaires pour coordonner une réponse humanitaire complexe tout en prônant les principes historiques, notamment l'accès.

Les États-Unis demeurent gravement préoccupés par la violence sexiste et sa fréquence dans le monde. Nous appuyons la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, ainsi que la conception d'un manuel du coordonnateur et d'autres lignes directrices. C'est un mal qu'il faut soigner.

Nous nous félicitons du dynamisme de la nouvelle Secrétaire générale adjointe, M^{me} Valerie Amos, et nous la remercions d'avoir entamé son mandat avec tant d'enthousiasme. En trois mois, elle a

aidé à améliorer la coordination de l'action d'urgence menée par la communauté internationale dans un certain nombre de crises majeures. Les États-Unis appuient les efforts déployés par la Secrétaire générale adjointe pour consolider la coordination de l'aide humanitaire. Nous pensons qu'il est possible de réduire les souffrances humaines, en particulier si nous combinons nos meilleurs efforts. Les États-Unis se réjouissent d'être coauteur de plusieurs projets de résolution consacrés à l'aide humanitaire.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*): Le nombre de personnes ayant besoin de secours immédiats et d'une aide humanitaire à long terme continue de croître, en particulier dans les pays pauvres et en développement, qui manquent des capacités nationales de préparation nécessaires et ne sont pas en mesure de répondre efficacement aux catastrophes soudaines. La communauté internationale a récemment été témoin d'un scénario où l'aide humanitaire d'urgence est parvenue trop tard aux personnes sinistrées en raison de la vulnérabilité des infrastructures et de la faiblesse des capacités nationales à fournir des services logistiques et du matériel aux personnes vivant dans les zones touchées.

Le séisme catastrophique qui a frappé Haïti au mois de janvier et les inondations survenues au Pakistan ont provoqué un nombre de victimes et de dégâts sans précédent. Nous soulignons donc la nécessité de mettre en œuvre les recommandations et les résolutions de l'ONU sur les stratégies nationales et internationales en matière de réduction des risques de catastrophe. À cet égard, nous mettons l'accent sur le rôle majeur et vital que joue l'ONU dans ce domaine, et exhortons tous les États Membres à appuyer les efforts que déploie l'Organisation, à consolider et financer ses organismes humanitaires, et à faciliter la fourniture de l'aide humanitaire aux zones sinistrées.

Les Émirats arabes unis pensent que le renforcement et la consolidation d'une réponse efficace et des capacités de réduction des risques de catastrophe des pays en développement dépendent fortement de la réalisation de tous les aspects du développement durable, notamment du renforcement des capacités nationales à répondre rapidement et efficacement aux catastrophes. Nous insistons ici sur l'importance de la coopération internationale pour aider les pays en développement sinistrés au cours de leur transition de la phase des secours à celle du développement. Au sein des partenariats internationaux pour l'aide et le développement, les Émirats arabes unis sont un

partenaire de poids des pays touchés par les catastrophes naturelles, les changements climatiques et les conflits armés.

En plus de l'aide d'urgence et des secours humanitaires fournis aux pays touchés, directement et par le biais de la procédure d'appel global des Nations Unies, les Émirats arabes unis financent des activités de secours et de développement à long terme dirigées par des organismes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales. Ces contributions viennent en complément d'autres projets et initiatives humanitaires et de développement, dont nous exécutons la plupart en collaboration avec les organes pertinents de l'ONU et d'autres partenaires internationaux.

Nous sommes également un membre important de plusieurs groupes internationaux chargés de la reconstruction de pays touchés par des conflits armés et des catastrophes naturelles et de l'appui aux institutions économiques, sociales et celles liées à la sécurité, tels le Groupe des Amis du Yémen, le Groupe des Amis du Pakistan et le partenariat international d'aide à l'Afghanistan. L'aide humanitaire et les secours que nous avons apportés durant la période 2009-2010 s'élèvent à 2 milliards de dollars, y compris les contributions d'urgence pour venir en aide aux victimes du séisme en Haïti et des inondations au Pakistan.

Les Émirats arabes unis jouent un rôle important dans la coordination des activités humanitaires internationales ainsi que dans le renforcement de leur efficacité en situation d'urgence par l'intermédiaire des centres locaux spécialisés, tels que la ville humanitaire internationale de Doubaï, le Bureau de la coordination de l'aide étrangère, le premier de ce type dans la région, et le Croissant-Rouge des Émirats arabes unis, qui fournissent tous des services logistiques essentiels à l'ONU et à d'autres organisations humanitaires internationales afin d'accroître la qualité et la rapidité des mesures prises en situation d'urgence et lorsque des conditions nouvelles apparaissent dans les zones touchées.

La situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés continue de se détériorer, en particulier dans la bande de Gaza, en raison du blocus imposé depuis trois ans par les forces d'occupation israéliennes. Les Émirats arabes unis réaffirment leur engagement à fournir une aide humanitaire et une aide au développement au peuple palestinien et à l'Autorité

palestinienne jusqu'à ce que leurs territoires soient libérés de l'occupation israélienne. Les Émirats arabes unis sont un des principaux donateurs contribuant à l'aide humanitaire d'urgence fournie aux Palestiniens et aux projets de développement qui profitent directement à l'Autorité palestinienne. Le montant des contributions promises par les Émirats arabes unis au peuple et au Gouvernement palestiniens s'élève pour l'année 2009 seulement à 262,7 millions de dollars, affectés à l'appui au Gouvernement, à la société civile, à l'infrastructure, au secteur de l'éducation, aux services de santé, au développement social, à l'alimentation et à la reconstruction de Gaza.

À cet égard, nous demandons à la communauté internationale de contraindre Israël, Puissance occupante, à lever le blocus imposé à la bande de Gaza et à ouvrir immédiatement tous les points de passage pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à la population, à mettre fin à son occupation des territoires arabes et à reprendre les négociations de paix, conformément aux résolutions internationales pertinentes et à l'Initiative de paix arabe. Nous appelons également les pays donateurs à continuer d'aider le peuple et le Gouvernement palestiniens en prévision de la fin de l'occupation israélienne de leurs territoires et de l'édification d'un État indépendant.

Nous réaffirmons notre appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et soulignons son rôle essentiel dans l'aide apportée aux Palestiniens dans les territoires occupés. Nous demandons à ce que l'on facilite l'accès du personnel de l'UNRWA et la fourniture de son aide aux réfugiés palestiniens dans toutes ses zones d'opérations. Nous insistons sur la nécessité de fournir à l'UNRWA l'appui financier nécessaire pour qu'il puisse poursuivre ses activités sur le plan humanitaires et dans le domaine du développement. De leur côté, les Émirats arabes unis ont doublé le montant de leurs contributions volontaires à l'UNRWA pour lui permettre d'assumer ses responsabilités vis-à-vis des réfugiés palestiniens.

M^{me} Flores (Honduras) (*parle en espagnol*) : Les rapports du Secrétaire général sur l'aide humanitaire et les secours d'urgence en cas de catastrophe indiquent clairement les problèmes et défis auxquels nous devons tous faire face, de manière individuelle et collective.

Nous remercions sincèrement tous les travailleurs humanitaires, des hommes et des femmes dont l'esprit de sacrifice est extraordinaire et qui font preuve d'un

courage exceptionnel, qui doivent intervenir rapidement, de manière efficace et coordonnée pour identifier des situations d'urgence, résoudre des problèmes et protéger les populations touchées par des catastrophes naturelles. Nous demandons à ce que l'on donne à ceux qui consacrent leur temps à sauver des vies et à faire face aux effets de ces catastrophes épouvantables, les meilleurs outils et les ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs tâches délicates.

Nous exprimons notre solidarité, en tant que pays touché, à Haïti, au Pakistan, au Chili, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent-et-les Grenadines, à la Chine, à l'Indonésie, à la Nouvelle-Zélande, à la Colombie et aux autres pays récemment frappés par des phénomènes climatiques violents.

Ma délégation salue le travail inestimable réalisé par le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire et l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, qui opèrent en coordination avec des institutions spécialisées du système des Nations Unies – notamment l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement – ainsi que par des mécanismes tels que le Fonds central pour les interventions d'urgence.

Le Fonds central pour les interventions d'urgence a été créé suite au Sommet du Millénaire et constitue la première mesure concrète prise dans le cadre du processus de réforme lancé en 2006. Ce fonds est une contribution multilatérale importante et un des instruments les plus efficaces pour sauver des vies dès qu'une crise humanitaire survient. Pouvoir déployer des membres de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe quelques heures après un incident afin de procéder à une évaluation rapide de la situation, y compris en donnant une indication des priorités et des besoins, tout en gagnant la confiance des autorités nationales et des coordonnateurs résidents, permet d'apporter des secours et une aide appropriés aux populations touchées.

La vulnérabilité consternante d'une grande partie des secteurs les plus fragiles de nos sociétés, les ceintures de pauvreté qui encerclent des villes dans des conditions déplorables, les résidents qui s'installent dans des zones à haut risque dans des environnements qui ne sont ni sûrs ni sains et où les services essentiels

ne sont pas assurés, la détérioration impitoyable de l'écosystème, la grave spoliation des ressources alimentaires et des moyens d'existence, et le rôle de l'humanité dans la conspiration visant à détruire l'environnement sont à la fois le combustible et le détonateur des crises humanitaires de notre époque.

Compte tenu de cette situation, il est indispensable de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, de préserver le riche patrimoine de notre planète – une nécessité incontestable et une responsabilité essentielles – afin d'empêcher sa détérioration et de prévenir, lorsque cela est possible, des coups soudains de la nature qui illustrent le manque d'intérêt et de sensibilisation de l'humanité pour la préservation de son héritage et de son environnement.

Tout comme les conflits armés, les catastrophes naturelles détruisent sans merci. Elles fauchent des vies innocentes, nuisent à la santé, ont un impact sur l'environnement, détruisent des ressources essentielles à la survie et, dans de nombreux cas, mettent en péril la sécurité nationale, régionale et internationale. Le Honduras ne connaît que trop bien le caractère effrayant de cette réalité douloureuse et le traumatisme résultant de l'anéantissement de modestes progrès économiques et sociaux accomplis pendant plus d'un demi-siècle face au regard vaillant d'un peuple sans défense qui lutte pour atténuer les effets du retard économique.

Les vents destructeurs et les pluies incessantes, qui ont entraîné des crues et inondé des régions entières, recouvertes par les eaux d'un ouragan considéré comme une des catastrophes naturelles les plus violentes de la fin du XX^e siècle, ont fait trembler notre pays, fauché des vies et fragmenté en des centaines de pièces le paysage de notre pays comme s'il s'agissait d'un immense puzzle. Les eaux déchaînées ont emporté les biens de familles et détruit une bonne partie de notre infrastructure fragile, laissant notre pays à terre et touchant plus d'un tiers de notre population damnée.

Les inondations ont non seulement endeuillé et dévasté notre pays, elles ont également fait perdre l'enthousiasme d'un pays optimiste qui avait misé sur un avenir meilleur à l'aube d'un nouveau millénaire. Cependant, en dépit des effets durables d'un cauchemar que nous ne pouvons faire disparaître et grâce à la solide unité de notre pays, à un encadrement efficace et à la solidarité internationale, pour laquelle

nous serons éternellement reconnaissants, nous avons pu sortir de la période d'urgence, nous relever rapidement et reconstruire, surmontant l'ardeur des besoins urgents, alors que les spécialistes craignaient que cela ne prenne une éternité.

Nous devons tirer des enseignements de cette dure épreuve et améliorer les systèmes d'alerte rapide, former les équipes d'urgence, redéfinir, en vue de les renforcer, les processus d'intervention pour venir en aide aux communautés, et mieux nous préparer pour pouvoir faire face aux difficultés futures, même si nous sommes encore limités par les contraintes économiques. Je suis heureuse d'annoncer qu'aujourd'hui, nous avons adopté un programme national de réduction de risques de catastrophe dans mon pays.

Pour terminer, je voudrais dire que ma délégation partage l'optimisme exprimé suite aux résultats de la Conférence de Cancún et la conviction qu'elle a permis de rétablir la confiance de la communauté mondiale dans le multilatéralisme. Cette conférence a réussi à sauver le processus multilatéral de lutte contre les changements climatiques grâce à un accord qui place de nouveau sous l'égide des Nations Unies les efforts menés par les États les plus pollueurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il est encourageant de noter que les pays parties au Protocole de Kyoto ont convenu de poursuivre les négociations pour une deuxième période d'engagement avant l'expiration du traité contraignant à la fin de 2012. Nous nous félicitons de la création du Fonds vert chargé de gérer l'aide annuelle de 100 milliards de dollars que les pays industrialisés se sont engagés à fournir aux pays en développement à partir de 2020.

Il s'agit incontestablement d'un signe encourageant. Conscients de la lourde responsabilité qui incombe à notre génération, à savoir ne pas limiter les perspectives de nos enfants et nos petits-enfants à pouvoir vivre, coexister et prospérer dans la confiance, la sécurité et la tranquillité, notre engagement à leur léguer un monde meilleur que celui que nous avons hérité de nos ancêtres doit être à la mesure de leurs rêves.

Que les lumières des fêtes de Noël illuminent les esprits de tous les participants et les emplissent d'amour et d'affection. Que la paix et le bien-être rayonnent parmi les participants et dans leurs familles.

M. Savostianov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Vu les conséquences néfastes de la crise

financière et économique mondiale, l'augmentation du nombre et de l'ampleur des catastrophes naturelles et les conflits armés incessants, la communauté internationale a plus que jamais besoin des services humanitaires de l'ONU.

La Russie est favorable au renforcement global et systématique du rôle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) pour veiller à ce que l'aide humanitaire civile continue d'être fournie, sur la base des principes directeurs concertés figurant dans l'annexe à la résolution 46/182 portant création du BCAH. En dépit de sa situation financière difficile, le BCAH, de manière générale, s'est bien acquitté des tâches qui lui ont été confiées, à savoir coordonner les opérations humanitaires des Nations Unies, surtout en Haïti et au Pakistan.

Suite aux effets de crises complexes, la notion de l'aide humanitaire fournie est en train de changer. Il deviendra bientôt de plus en plus clair qu'au lieu de mener des opérations d'intervention d'urgence individuelles, il est nécessaire de prendre des mesures permanentes pour répondre aux besoins humanitaires chroniques découlant des crises cycliques. Jusqu'à présent, les débats sur cette question n'ont pas permis de dégager un consensus sur la façon de réagir à ces nouveaux défis. Cependant, il est évident qu'il faut définir des indicateurs appropriés. À notre avis, il est essentiel que les nouveaux domaines d'intervention humanitaire ne sapent pas les bases de la fourniture de l'aide humanitaire, qui ont été définies tout au long de ces 10 dernières années dans le cadre d'un dialogue mené à l'ONU sur les questions humanitaires. Nous devons trouver une formule qui n'aille pas à l'encontre des principes directeurs fondés sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États touchés, l'autorisation des opérations humanitaires par le Gouvernement et la facilitation de l'accès humanitaire.

Nous estimons que pour améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire, il convient de renforcer de manière générale les capacités humanitaires, en particulier aux niveaux local et national. Nous appuyons les activités du secteur humanitaire des Nations Unies visant à renforcer les capacités des pays pour la planification préalable et l'intervention en cas de catastrophe naturelle, l'atténuation de leurs conséquences et l'élaboration des systèmes d'alerte rapide, y compris en améliorant leurs capacités d'évaluation et de prévision. À cet égard, une coopération efficace entre les organismes humanitaires des Nations Unies et les

organisations spécialisées dans l'aide au développement est indispensable.

Des progrès considérables ont été récemment réalisés pour ce qui est de la sûreté et de la sécurité du personnel humanitaire des Nations Unies, progrès que nous attribuons principalement à la création du Département de la sûreté et de la sécurité et aux résultats positifs de ses premières activités. Ces problèmes continuent cependant de figurer au rang des préoccupations de l'ONU dans le domaine humanitaire.

S'agissant de la détérioration de la situation dans certains cas d'urgence, selon la notion proposée par le Secrétariat, l'aide humanitaire doit être fournie même si la situation en matière de sécurité continue de se détériorer. De telles propositions ne devraient pas aller à l'encontre des principes directeurs régissant la fourniture de l'aide humanitaire par les Nations Unies. Nous sommes prêts à participer activement à la définition d'approches appropriées relativement à cette question. L'utilisation des ressources militaires est aujourd'hui un facteur important dans les opérations d'intervention d'urgence des Nations Unies, étant donné leur efficacité dans ces activités. Cependant, au départ, l'aide humanitaire a été conçue comme une activité purement civile. Nous demeurons favorables à ce que cette activité garde son caractère civil. Il ne faudrait utiliser les ressources militaires qu'en dernier recours, lorsqu'il n'est pas possible de lancer des opérations humanitaires normales dans un délai précis. La participation des militaires dans ces opérations doit se faire dans le respect du principe d'indépendance, et la coordination générale doit toujours relever de la responsabilité des structures civiles.

La Russie est favorable à un financement viable du secteur humanitaire des Nations Unies et y contribue activement. Pour nous, la poursuite des activités des organes humanitaires du Secrétariat et le mécanisme des Nations Unies chargé de fournir l'aide humanitaire d'urgence sont tous importants. Nous pensons que la procédure d'appel global des Nations Unies est un outil important pour le financement de l'aide. Elle permet d'évaluer les besoins humanitaires sur la base des activités coordonnées de tous les organismes des Nations Unies du système d'approche intersectorielle de l'aide humanitaire. Le succès du Fonds central pour les interventions d'urgence est l'un des résultats les plus notables des efforts que nous menons en commun pour renforcer le mécanisme d'intervention humanitaire. Nous nous félicitons des activités du Fonds central pour les interventions

d'urgence, qui a confirmé son rôle en tant qu'outil important pour la fourniture au moment voulu d'un financement prévisible et adéquat pour les opérations humanitaires internationales.

En 2011, nous commémorerons un événement tragique, à savoir le vingt-cinquième anniversaire de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl. La capitale de l'Ukraine organisera une conférence internationale sur le thème « Vingt-cinq ans après la catastrophe de Tchernobyl : vers un avenir sûr ». D'autres manifestations seront également organisées par l'ONU pour marquer cet anniversaire. Nous tenons de nouveau à exprimer notre reconnaissance à l'ensemble de la communauté humanitaire internationale, aux donateurs et aux organismes du système des Nations Unies pour l'aide qu'ils fournissent depuis des années aux pays touchés. Nous croyons que le projet de résolution (A/65/L.25) sur Tchernobyl dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui devrait renforcer la coopération internationale pour ce qui est de la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies dans le cadre de la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis d'exprimer mes sincères remerciements au Secrétaire général pour son rapport très instructif (A/65/344) sur la question à l'examen, qui signale très clairement les immenses défis auxquels la communauté humanitaire internationale est confrontée aujourd'hui.

L'Afrique du Sud tient à féliciter le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) pour le travail extraordinaire qu'il a réalisé en coordonnant l'assistance humanitaire pour répondre aux besoins des communautés touchées partout dans le monde. Bien entendu, on peut toujours améliorer les choses car les communautés touchées attendront toujours une réponse humanitaire plus rapide et plus énergique à leurs problèmes. Nous savons aussi que dans bien des cas, le BCAH et les autres travailleurs humanitaires opèrent dans des circonstances très difficiles.

C'est pourquoi je voudrais dire d'emblée que l'Afrique du Sud condamne les attaques de plus en plus fréquentes perpétrées contre le personnel humanitaire. Nous exhortons tous les gouvernements à traduire leurs auteurs en justice et à appliquer la loi dans son intégralité. Ces attaques ne doivent pas nous détourner de notre objectif.

En tant que membres de la communauté humanitaire internationale, nous devons continuer à nous efforcer de faire tout notre possible pour aider les personnes dans le besoin. C'est pourquoi nous saluons les initiatives prises en vue de fournir des services de conseils psychologiques et autres aux travailleurs humanitaires victimes de ces malheureux incidents.

Cette année, nous avons encore une fois assisté à des grands défis humanitaires du fait des séismes dévastateurs qui ont frappé Haïti, le Chili et la Chine, de la catastrophe naturelle gigantesque survenue au Pakistan et de la crise alimentaire et de la malnutrition qui sévissent dans la région du Sahel, en particulier au Niger et au Tchad, pour n'en mentionner que quelques-uns. Ces catastrophes ont provoqué d'énormes pertes en vies humaines et la destruction importante d'infrastructures, et elles ont entravé les perspectives de développement des pays touchés. Tout en félicitant, au nom des populations touchées, la communauté internationale pour sa réponse rapide et positive, nous savons tous qu'il y a encore beaucoup à faire.

Nos débats ici aujourd'hui s'inscrivent dans un processus qui cherche à déterminer ce que nous, la communauté internationale, pourrions mieux faire. Nous croyons que la coopération et les partenariats mondiaux gardent toute leur importance. À cet égard, l'Afrique du Sud se félicite de la signature du mémorandum d'accord entre la Commission de l'Union africaine et le BCAH, ce qui améliorera leurs relations déjà bonnes et permettra de mieux comprendre ce qui pourrait être amélioré dans un contexte régional. Nous attendons avec intérêt l'application de cet outil important, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités, ce dont beaucoup de pays ont besoin. L'Afrique du Sud invite le secteur privé et les institutions financières à participer à ces initiatives. Il faut continuer à renforcer les partenariats entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement compte tenu du fossé qui existe entre la phase de relèvement rapide et la phase de développement.

Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires est également un instrument important qui permet de répondre mieux et plus rapidement aux besoins des communautés vulnérables. Ce fonds a permis de sauver des vies tant dans des situations d'urgence que dans des crises « oubliées ». C'est pourquoi l'Afrique du Sud appelle tous les États Membres à manifester leur appui à ce fonds, et même à envisager d'augmenter leurs contributions volontaires

afin que les communautés touchées puissent normaliser les situations dans lesquelles elles se trouvent à la suite de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence complexes.

Conformément aux résolutions précédentes adoptées au titre de cette question, ma délégation tient à souligner que l'augmentation des fonds destinés à l'assistance humanitaire ne doit pas se faire aux dépens du financement de l'aide au développement. Dans le même ordre d'idées, ma délégation tient encore une fois à appuyer l'appel qui a été lancé en faveur d'un financement opportun et prévisible des organismes des Nations Unies, comme l'indique le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis. Nous attendons également avec intérêt l'examen quinquennal du Fonds en 2011.

Continuons d'utiliser la résolution 46/182 et ses annexes pour nous guider dans la façon dont nous menons une action humanitaire. Les principes humanitaires fondamentaux – humanité, impartialité, neutralité et indépendance – exigent des acteurs humanitaires qu'ils fournissent une assistance humanitaire au vu des seuls besoins et indépendamment de la nationalité, de la race, de la religion ou des opinions politiques.

Il est donc d'une importance critique que l'aide de la communauté humanitaire internationale soit fondée sur les besoins. Cette communauté ne doit pas seulement réagir à la couverture médiatique, mais aussi aux catastrophes qui se produisent sur le long terme. Cela inclurait également les populations vivant sous occupation étrangère et dont l'accès à l'assistance humanitaire ne devrait être ni entravé ni restreint. Nous tenons à souligner qu'un plus grand respect des principes fondamentaux de l'assistance humanitaire est d'une importance capitale, non seulement dans certaines régions du monde, mais dans le monde entier. C'est pourquoi l'Afrique du Sud estime que le thème de la Journée mondiale de l'aide humanitaire de 2010, « Je suis un travailleur humanitaire », était très pertinent.

La question de l'exploitation et des sévices sexuels reste préoccupante pour ma délégation. On sait que dans les situations d'urgence, les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables aux sévices sexuels. La communauté humanitaire doit donc s'efforcer de remédier ensemble à cette situation, et prendre des mesures pour prévenir les sévices sexuels. Nous avons pris note des diverses initiatives lancées

par le système des Nations Unies pour traiter de la question de l'égalité entre les sexes et pour prévenir la violence sexiste dans le contexte de l'action humanitaire. Ma délégation continuera de suivre la situation avec grand intérêt.

Ma délégation attend également avec intérêt de recevoir des informations sur l'examen indépendant des bonnes pratiques et des enseignements tirés relativement à la sûreté des travailleurs humanitaires, lequel examen devrait donner lieu à des recommandations d'ici à la fin de l'année sur l'adoption d'approches stratégiques visant à préserver la capacité des opérations humanitaires de se poursuivre partout où elles sont nécessaires. Il importe de trouver un équilibre entre un financement suffisant des dispositifs de sécurité et le financement des mesures prises pour répondre aux urgences humanitaires.

Enfin, nous tenons à réitérer la nécessité pour les organismes humanitaires de faire autant que possible un plus grand usage des ressources et des capacités locales afin d'encourager la participation des bénéficiaires et afin que les interventions d'urgence réduisent les vulnérabilités futures. Renouvelons ensemble notre engagement à sauver des vies et à soulager les souffrances des personnes qui ont besoin d'une assistance humanitaire.

M. Nuñez Mosquera (Cuba) (*parle en espagnol*) : Les conséquences des changements climatiques et le déséquilibre écologique, résultat direct de l'action déprédatrice de l'homme et du manque de volonté de certains États de faire face à cette situation, entraînent un accroissement régulier des catastrophes naturelles. Le coût économique de ces catastrophes croît et les mesures adoptées pour y faire face sont insuffisantes. Les pays en développement sont les plus touchés, alors qu'ils sont ceux qui contribuent le moins à la situation actuelle.

L'assistance humanitaire doit se faire dans le plein respect des principes reconnus dans la résolution 46/182. Nous refusons l'imposition de concepts ambigus non convenus qui servent à justifier des actions contraires aux principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires internes des États, sous prétexte de fournir une assistance humanitaire. La demande et le consentement des États qui ont besoin de l'aide humanitaire sont des préalables indispensables à sa fourniture. La Charte des Nations Unies doit être respectée et ses buts et

principes ne sauraient être compromis, déformés, restreints ou assortis de conditions.

Cuba a accompli des progrès considérables concernant un grand nombre des objectifs fixés par le Cadre d'action de Hyogo, en particulier ceux relatifs à la préparation en cas de catastrophe naturelle. L'expérience et le rôle central du Gouvernement cubain dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'aide humanitaire sur son territoire quand le pays est frappé par des catastrophes naturelles sont bien connus, et ces atouts ont permis de réduire considérablement les terribles dommages matériels et humains. Nous disposons d'un système efficace de défense civile chargé de veiller à la mise en œuvre des mesures de défense civile et au respect des normes et des conventions internationales relatives à la protection auxquelles Cuba est partie. Les enseignements retenus au fil des ans ont permis à Cuba de renforcer ses cadres normatifs, législatifs et institutionnels en matière de réduction des risques de catastrophe. La sensibilisation de la société civile cubaine et les efforts de prévention ont été déterminants pour obtenir ces résultats.

Toute l'attention est axée sur la protection des vies humaines et nous prenons pour cela toutes les mesures nécessaires. D'autre part, nous nous efforçons de minimiser les dégâts matériels causés par ces phénomènes grâce à des mesures préventives. Toutes ces initiatives sont exécutées de manière coordonnée, sur la base d'une étroite collaboration entre toutes les institutions gouvernementales, non gouvernementales et la société cubaine dans son ensemble, les moyens de communication jouant un rôle actif à cet égard.

En dépit de tous ces efforts, les forces de la nature se sont manifestées dans toute leur fougue du fait des changements irréversibles provoqués par l'homme qui sont constatés dans le monde entier. Ces quatre dernières années, Cuba a été touchée par de nombreux phénomènes météorologiques extrêmes qui ont eu de graves répercussions sur son économie.

Le système des Nations Unies et la communauté internationale ont une responsabilité fondamentale à l'égard des pays en développement, qu'ils doivent aider à renforcer leurs capacités de réaction en cas de catastrophe naturelle. Le moyen le plus direct pour y parvenir serait que les pays développés honorent leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

Aux dégâts humains et matériels occasionnés par les catastrophes naturelles viennent s'ajouter des

dégâts d'une nature différente, notamment ceux causés par la faim et la pauvreté, qui fragilisent à l'extrême des millions de personnes dans le monde. Cette situation est la conséquence directe d'un ordre économique mondial injuste.

L'ONU doit continuer de coordonner les efforts humanitaires internationaux et de promouvoir des programmes qui permettent d'apporter une aide efficace aux pays qui en ont le plus besoin. Il importe de continuer à développer les capacités humanitaires et à renforcer les institutions directement en charge de l'assistance humanitaire sur le terrain. Entre autres choses, il faut que ces institutions aient davantage accès aux nouvelles technologies, aux ressources financières et aux connaissances scientifiques et techniques nécessaires.

En ce qui concerne la contribution de Cuba aux efforts humanitaires internationaux, je tiens à signaler la tenue récente du huitième Congrès international sur les catastrophes naturelles, qui s'est déroulé à La Havane en juin dernier. Le Congrès a notamment rassemblé des hauts responsables, des fonctionnaires, des scientifiques et des professionnels qui œuvrent à la protection des personnes et de leurs biens, de l'économie et de l'environnement contre les effets destructeurs des catastrophes naturelles. Le Congrès a été l'occasion de mettre en commun les connaissances, les résultats, les expériences et les perspectives en matière de réduction des risques. Il a également permis d'encourager des programmes et des projets de coopération bilatérale et multilatérale dans ce domaine.

Cuba réaffirme sa volonté de continuer à appuyer de manière solidaire et désintéressée les pays touchés par des catastrophes naturelles qui en ont besoin, dans la limite de ses capacités. Un exemple de cet appui est le travail réalisé par le contingent international de médecins spécialisés dans les situations de catastrophe et les épidémies graves, connu sous le nom de « brigade Henry Reeve ». La brigade a été largement déployée dans les zones touchées par des catastrophes dans les pays où elle travaille. Elle a mis en place des hôpitaux de campagne autonomes capables de répondre aux besoins des populations touchées. Les efforts déployés par la brigade en République sœur d'Haïti sont largement reconnus.

Cuba continuera de promouvoir avec détermination l'assistance humanitaire pour tous ceux qui en ont besoin aux quatre coins du monde, car c'est une question d'éthique et de principe. Nous rejeterons

toujours toute tentative de manipulation à des fins politiques ou lucratives.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je suis fier et honoré de participer à cet important débat. Nous tenons tout d'abord à nous associer à la déclaration prononcée par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Dans le courant de l'année, une grande partie de mon pays a été submergée par des inondations sans précédent qui ont touché plus de 20 millions de personnes, détruit plus de 1,9 million d'habitations, fait 10 millions de sans-abris, endommagé 2 millions d'hectares de cultures, détruit 1,3 million d'hectares de cultures sur pied et fait perdre leur emploi et leurs moyens de subsistance à des millions de personnes. À ce jour, l'eau s'est retirée dans la majeure partie du pays. Malheureusement, dans la province de Sindh dont je suis originaire, nous restons submergés sous plusieurs mètres d'eau. Mais nous ne sommes pas seuls. Parallèlement à notre action nationale, je suis heureux d'informer l'Assemblée que pour pérenniser les efforts, le Programme des Nations Unies pour le développement a convoqué une conférence des donateurs internationaux pour aider la province, conférence qui aura lieu en janvier 2011 au Pakistan.

Face aux inondations, notre gouvernement a mobilisé toutes ses ressources pour secourir la population touchée. L'appui crucial de la communauté internationale a joué un rôle déterminant pour nous aider tout au long de la phase de sauvetage et de secours. Nous ne remercierons jamais assez l'ONU et la communauté internationale de leur aide. Tout le mérite revient au Secrétaire général, premier dirigeant international à s'être rendu au Pakistan après les inondations, qui a attiré l'attention du monde sur l'étendue de la catastrophe et a guidé le système des Nations Unies pour coordonner son action face à ce qu'il a appelé l'une des catastrophes naturelles les plus graves et les plus complexes de l'histoire de l'ONU – un tsunami au ralenti.

Le peuple pakistanais a pris en main l'effort massif de secours et de relèvement au lendemain des inondations, et je lui en rends sincèrement hommage. C'est là un signe supplémentaire de la résilience et de la ténacité de notre nation.

L'accent est mis à présent sur le relèvement rapide. Le Plan révisé d'intervention d'urgence dans les zones inondées du Pakistan prévoit des dépenses totales de 1,94 milliard de dollars pour l'exécution de

397 projets lancés par le Gouvernement pakistanais conjointement avec l'ONU. Ces projets sont axés sur le relèvement rapide, pour une période allant jusqu'à septembre 2011. Seuls 51 % du 1,94 milliard de dollars demandé pour le Plan ont été à ce jour recueillis.

Afin d'évaluer les pertes et les dégâts causés par les inondations, les équipes envoyées par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement ont procédé à une estimation des besoins et des dommages. Le Secrétaire général avait évoqué cette question il y a quelques mois dans cette même salle, lorsqu'il a été décidé que ces équipes joueraient un rôle particulier, sous l'égide de l'ONU et en coopération avec le Pakistan. L'Assemblée sera peut-être stupéfaite d'apprendre que le total des dégâts est estimé à 6 % du produit intérieur brut pakistanais pour l'année 2009-2010, soit plus de 10 milliards de dollars de dommages causés aux infrastructures, fermes et habitations et autres pertes directes et indirectes. C'est le double du montant des dégâts provoqués par le séisme de 2005.

Notre expérience au moment du tremblement de terre de 2005 nous a permis de mettre en place le cadre institutionnel, infrastructurel et législatif nécessaire. L'une des toutes nouvelles institutions créées est l'Office national pour la gestion des catastrophes, qui dirige l'action menée pour faire face aux inondations. Le Gouvernement pakistanais a pris plusieurs mesures importantes, que je vais à présent présenter à l'Assemblée.

Premièrement, pour garantir la responsabilisation, nous avons nommé un Conseil national de surveillance pour la gestion des catastrophes, une initiative nécessaire pour réunir tous les acteurs concernés à l'échelle nationale. Deuxièmement, nous avons créé un plan de protection sociale appelé « carte nationale », qui fournira une enveloppe de dédommagement de 100 000 roupies à tous les foyers sinistrés dans le but de générer de l'activité économique. Troisièmement, nous avons mis en place un plan de relèvement rapide qui couvre les zones les plus touchées, liste les partenaires et les activités pour éviter la duplication des efforts, définit des indicateurs de résultats clés pour mesurer l'efficacité de l'aide, et améliore la prestation des services grâce à une diversification des partenaires. Quatrièmement, en ce qui concerne la reconstruction des infrastructures endommagées, le Gouvernement a décidé de mobiliser les ressources nécessaires pour couvrir les coûts considérables en jeu, principalement en redéfinissant les priorités de notre programme de développement du secteur public au

niveau fédéral et de notre programme annuel de développement des provinces. Comme l'Assemblée le sait, les estimations de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement s'élèvent à 10 milliards de dollars, dont 2 milliards seront fournis par la communauté internationale – la moitié de ce montant ayant jusqu'à présent été versée. Cela signifie donc que le Pakistan devra prendre lui-même en charge au moins 8 milliards pour compléter la somme.

Récemment, le Pakistan a dû faire face à des urgences humanitaires de diverses natures. Je ne vais pas toutes les énumérer car l'Assemblée les connaît. Les séismes et les inondations actuelles ont causé le déplacement de nombreuses personnes. Près de 20 millions de personnes sont aujourd'hui déplacées suite aux inondations, tandis qu'environ 10 millions d'autres l'ont été ces trois dernières années. Le total des personnes déplacées s'élève donc à environ 30 millions.

Je voudrais évoquer avec l'Assemblée certains aspects importants en matière de coordination. Premièrement, le rôle premier continue de revenir à l'État touché dans l'initiation, la définition, la coordination et la mise en œuvre de l'aide humanitaire. Le respect de la souveraineté et de l'unité nationale doit demeurer le paramètre primordial en matière de coordination. Deuxièmement, un meilleur mécanisme de coordination au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires est nécessaire. Troisièmement, nous devons nous doter d'un processus plus méthodique pour préparer l'évaluation des besoins, et nous devons créer un mécanisme de surveillance et d'évaluation fort. Quatrièmement, nous devons recourir à d'autres moyens d'action, comme par exemple accroître les achats de matériaux sur place et tirer parti du savoir-faire local, ce qui permet d'économiser des fonds mais surtout, de réduire les délais, chose fort utile dans de telles situations. La confiance entre donateurs, acteurs humanitaires internationaux et États touchés est un élément primordial. Dernier point, mais non le moindre, tous les acteurs humanitaires, en particulier ceux chargés de la fourniture de l'aide sur le terrain, doivent être soumis au principe de responsabilité.

À cet égard, je dois admettre qu'après avoir enduré une telle catastrophe, nous n'avons nous-mêmes probablement pas été totalement à la hauteur dans ce domaine. Mais l'ONU doit elle aussi exiger que des indications précises de ce qui est dépensé soient disponibles rapidement, pas uniquement pour le pays

concerné mais pour tous les États Membres de l'Organisation, qui peuvent alors savoir comment leurs fonds sont employés et s'ils le sont utilement ou non. Bien entendu, tout mécanisme d'établissement de rapports doit s'en tenir aux faits et ne pas oublier que les situations sont toutes différentes et guère comparables. L'Assemblée sait bien que, souvent, nous sommes tentés de croire que parce que les choses se sont déroulées d'une certaine manière dans un endroit donné, elles se dérouleront nécessairement de même ailleurs. Mais ce n'est pas comme cela que les choses fonctionnent.

Les attaques se font de plus en plus violentes contre les travailleurs humanitaires. Le Pakistan tient publiquement à condamner toutes les attaques perpétrées contre les acteurs humanitaires qui rendent des services inestimables à des populations ayant cruellement besoin d'une aide humanitaire. Pour notre part du moins, nous voudrions également déclarer solennellement devant l'Assemblée que nous ne devons pas oublier ceux qui ont payé de leur personne simplement pour avoir travaillé dans ce domaine.

Pour terminer, il faut éviter d'engager des controverses pour chercher à savoir si les problèmes humanitaires dus à des situations d'urgence complexes sont plus graves que ceux résultant de catastrophes naturelles, et vice-versa. La question de l'assistance humanitaire doit être maintenue au-dessus de la mêlée et exempte de toute coloration et de tout opportunisme politiques. Fournir une assistance humanitaire selon les principes établis suppose une certaine sensibilité aux spécificités de chaque situation. Mais cette sensibilité dans la réponse aux besoins de situations particulières ne sera possible que si l'on se débarrasse de l'idée qu'il existe une solution toute faite en matière d'aide humanitaire.

M. Menez (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des Philippines sur le point 69 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ».

Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général pour la série de rapports préparés au titre de ce point de l'ordre du jour, et exprimer l'appui des Philippines aux projets de résolution qui ont été présentés aujourd'hui à l'Assemblée générale. Je tiens en outre à vous exprimer, Madame – qui êtes

habituellement assise derrière moi –, ma satisfaction personnelle, de vous voir présider la séance d'aujourd'hui, car votre expérience en tant qu'ancienne Présidente du Conseil économique et social et le rôle actif que vous avez toujours joué dans les débats du Conseil consacrés aux affaires humanitaires vous rendent éminemment qualifiée pour cela. Nous voudrions par ailleurs nous associer à la déclaration faite par le Représentant permanent du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

En tant que pays malheureusement soumis à des conditions nécessitant l'apport d'aide humanitaire et de secours d'urgence, les Philippines considèrent que ce point de l'ordre du jour est particulièrement important pour les activités menées par l'ONU, les institutions spécialisées et d'autres acteurs dans ce domaine crucial qu'est l'appui aux pays en développement. Nous partageons le chagrin et comprenons les difficultés que connaissent nos frères et nos sœurs dans les pays qui font l'objet des rapports et des projets de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Il faut dire également que les Philippines sont aussi directement impliquées dans la fourniture d'une assistance humanitaire par le biais de l'appui qu'elles accordent aux pays victimes de catastrophes naturelles, comme Haïti par exemple, où les Philippines ont envoyé une équipe de secours aider les efforts de relèvement. La participation des Philippines se manifeste également par le biais des nombreux ressortissants philippins qui travaillent à l'ONU, dans ses institutions spécialisées ou dans d'autres organisations de secours humanitaires. Des Casques bleus philippins sont au Libéria depuis 2003, et ils se trouvent partout dans le monde où ils défendent avec dévouement les idéaux de l'ONU en aidant divers pays à se relever des conflits. C'est pour toutes ces raisons que les Philippines sont touchées et préoccupées par les faits décrits dans les rapports du Secrétaire général.

S'agissant de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies, un grand nombre de Philippins sont employés par l'ONU, comme je l'ai déjà dit, et certains ont fait le sacrifice ultime dans l'accomplissement de leur devoir. C'est pourquoi nous appuyons avec force les appels lancés par les gouvernements pour veiller dans la plus grande mesure du possible à ce que ces membres du personnel reçoivent la protection dont ils ont besoin pour fournir sans problème l'assistance si nécessaire.

Nous reconnaissons également que la sûreté des travailleurs humanitaires aux Philippines a suscité une certaine préoccupation, et notre gouvernement accorde une importance capitale à cette question. À cet égard, il faut se féliciter de la mesure prise en réponse à la demande formulée par le Secrétaire général en personne pour que l'on réunisse les principaux bureaux des diverses institutions de l'ONU en un seul endroit à Manille. Les locaux ont été choisis et le processus de réinstallation est en cours.

Qu'il soit dit clairement que la culture d'hospitalité du peuple philippin rend très peu probable qu'un incident ou un malheur qui frappe des travailleurs humanitaires aux Philippines soit dû au fait qu'ils sont ciblés en raison de leur travail; comme le Secrétaire général le mentionne dans son rapport, cela serait sans doute plus probablement le résultat d'actes criminels. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille accepter cet état de chose alors même que nous cherchons à assurer la sûreté de toutes les personnes qui se trouvent à l'intérieur de nos frontières nationales.

Il est intéressant de noter que nous examinons ce point de l'ordre du jour après les deux journées d'activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) qui ont abouti aux promesses de contributions faites hier au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Comme nombre de délégations l'ont fait remarquer, en cinq ans d'existence, le Fonds a prouvé qu'il était un instrument vital qui a fourni rapidement une assistance impartiale et considérable dans tous types de situations d'urgence.

Les Philippines ont bénéficié de ce fonds, en particulier lors de l'appel éclair lancé par l'ONU à la fin de l'année 2009, lorsque 7 millions de dollars ont été alloués à mon pays pour faire face aux conséquences des typhons Ketsana et Parma. Nous avons versé de modestes contributions financières au Fonds depuis qu'il a été créé, et nous espérons qu'un plus grand nombre de pays et d'organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur privé, reconnaîtront également l'excellent travail financé par ce fonds.

Nous souhaitons également saluer et remercier le BCAH, et notamment Sir John Holmes, l'ancien Coordonnateur des secours d'urgence, et M^{me} Valerie Amos, l'actuelle Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, pour le travail plus ciblé qu'il accomplit aux Philippines, maintenant que des effectifs

plus importants ont été assignés non seulement à Manille, mais aussi dans une antenne mise en place à Cotabato, dans le sud du pays. Ce personnel de terrain sera beaucoup plus à même de répondre mieux et plus rapidement aux nouveaux besoins.

Enfin, le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/65/82 nous transmet des informations importantes sur les tendances et les difficultés qui accompagnent la fourniture de l'assistance humanitaire partout dans le monde. Comme je l'ai déjà dit, les Philippines connaissent bien les conditions décrites dans le rapport et, sur la base de notre expérience, nous appuyons les conclusions et les recommandations qui figurent dans le rapport.

Dans l'ensemble, les opérations humanitaires du système des Nations Unies aux Philippines se déroulent sans problème sous la direction de la Coordinatrice résidente Jacqueline Badcock, tandis que le prochain cycle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est actuellement en cours de négociations en même temps que l'on apporte la dernière touche au Plan national de développement à moyen terme d'une durée de six ans. L'action coordonnée concernant ces outils importants de coordination sont un signe positif de la coopération étroite entre le système des Nations Unies et le Gouvernement du Président Benigno S. Aquino III.

Les Philippines restent un fervent partisan des activités menées par l'ONU dans le domaine de l'assistance humanitaire et des secours d'urgence, et l'Assemblée peut être assurée de notre coopération et de coordination continues ici à New York tandis que nous nous efforçons de mieux comprendre les mutations en cours et d'orienter nos politiques sur la base des projets de résolution que nous examinons aujourd'hui.

M. Sumi (Japon) (*parle en anglais*): Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/65/82). En raison de la priorité qu'il accorde à la sécurité humaine, le Japon s'intéresse tout particulièrement à la protection et à l'autonomisation des populations vulnérables qui ont cruellement besoin de cette assistance. C'est pourquoi nous saluons la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Valerie Amos, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) pour le travail qu'ils ont accompli dans cet important domaine en coopération avec leurs partenaires humanitaires.

Le Japon souhaite également féliciter la baronne Amos d'avoir été nommée Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence. Nous espérons qu'elle relèvera avec efficacité les défis qui surgiront dans ce domaine, et nous tenons à l'assurer que le Japon lui accordera tout l'appui possible.

Cette année, le monde a encore une fois subi une série de catastrophes naturelles, dont le tremblement de terre en Haïti et les inondations au Pakistan. Pour sa part, le Gouvernement japonais, outre qu'il a fourni une aide d'urgence qui a inclus l'envoi d'une équipe de secours, s'est engagé à verser une aide financière d'un montant de 500 millions de dollars à la suite des inondations qui ont frappé le Pakistan à la mi-novembre, dont 267 millions seront décaissés par l'entremise des organisations internationales qui contribuent à l'appel révisé. Mon gouvernement a également fait, dans la deuxième quinzaine de novembre, une nouvelle contribution de 30 millions de dollars au Fonds pour la reconstruction d'Haïti.

Le Japon tient également à féliciter le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires pour la façon dont il alloue des fonds aux pays qui ont besoin d'une aide d'urgence à la suite de catastrophes naturelles, et je voudrais signaler que cette année, mon gouvernement a doublé sa contribution au Fonds.

Il faut accorder toute l'importance due à la planification en prévision des catastrophes et à l'atténuation des risques, ainsi qu'à la façon dont nous réagissons face à une catastrophe. Dans la mesure du possible, nous devrions façonner nos réponses en tenant compte des leçons tirées des catastrophes précédentes. Le Japon figurant parmi les pays le plus fréquemment touchés par des catastrophes naturelles, son savoir-faire en matière de préparation aux catastrophes couvre de nombreux domaines différents, qui s'étendent des techniques de construction antisismiques à la sensibilisation du public à l'importance de la réduction des risques de catastrophes. Nous souhaitons poursuivre notre coopération avec la communauté internationale dans ce domaine et la faire profiter de notre savoir-faire et de notre expérience.

Nous devons nous rappeler que grâce au Cadre d'action de Hyogo, nous disposons de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SPIC), qui doit être pleinement exploitée. Pour sa part, le Japon apprécie à leur juste valeur les activités menées

dans le cadre de la SPIC, qui contribue à nos efforts grâce à une sensibilisation mondiale. Nous continuons donc à appuyer la Stratégie. Nous voudrions également féliciter la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Amos, d'avoir insisté sur l'importance de la capacité à réagir et nous espérons qu'elle renforcera davantage les liens entre le BCAH et la SPIC.

À cet égard, ma délégation voudrait indiquer que le Gouvernement japonais et le BCAH ont conjointement organisé la première Réunion mondiale du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, à Kobe en septembre. Plus de 200 experts ont participé à cette réunion pour se pencher notamment sur les activités de recherche et de sauvetage menées dans les zones urbaines après une catastrophe. Ils ont également discuté de la coopération en matière de renforcement des capacités des pays en développement, de la coopération dans le processus de recherche et de sauvetage jusqu'aux premières phases de relèvement, de la coopération avec les organisations humanitaires et de la promotion de la coopération aux niveaux régional et mondial. À la fin de la Réunion, nous avons adopté un document final : la Déclaration de Hyogo du Groupe consultatif. Nous pensons que la Déclaration constitue un ensemble d'orientations qui servira pour la mise en œuvre de la coopération dans ce domaine et nous espérons qu'elle nous permettra de mener les opérations de recherche et de sauvetage avec plus d'efficacité.

Comme toujours, ma délégation voudrait saluer et remercier les travailleurs humanitaires pour le travail inestimable qu'ils ont réalisé au cours de l'année écoulée, bien souvent dans des conditions très dangereuses. Je tiens à signaler que nous sommes profondément préoccupés par les attaques dont ces travailleurs continuent d'être l'objet partout dans le monde. Il importe au plus haut point de respecter strictement toutes les dispositions du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés. Par ailleurs, chaque pays a la responsabilité d'assurer la sécurité à l'intérieur de ses frontières.

Pour que l'accès humanitaire soit garanti, les activités humanitaires doivent être régies par les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Des efforts à long terme pour susciter la confiance au sein des populations locales concernées sont également nécessaires. Il est essentiel de faire respecter le principe de la responsabilité et de prendre des mesures pour lutter contre l'impunité, surtout dans

des situations de conflit. Par conséquent, chaque pays touché par un conflit doit avoir la capacité d'établir et de préserver l'état de droit. L'ONU peut jouer un rôle important dans les efforts visant à diffuser la culture de la primauté du droit.

Je voudrais saisir cette occasion pour mentionner que le Gouvernement japonais, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, a organisé, début novembre, un symposium sur le thème « Défis à l'espace humanitaire », dont nous espérons qu'il contribuera à trouver les moyens d'assurer la sûreté de l'espace humanitaire et de fournir l'assistance humanitaire en toute sécurité et efficacité.

Le Japon a toujours plaidé en faveur d'une aide humanitaire efficace et efficace. À cet égard, nous sommes heureux de constater que l'approche par groupes sectoriels s'avère efficace. Cependant, d'aucuns ont indiqué que la coordination avec les mécanismes de coordination locaux déjà en place dans les pays touchés n'était pas satisfaisante. Par conséquent, il est indispensable de poursuivre la réforme du système d'assistance humanitaire.

L'objectif ultime de l'aide humanitaire est d'aider les personnes touchées à pouvoir de nouveau voler de leurs propres ailes et à redevenir indépendantes, de façon à ne plus avoir besoin d'aide. La notion de sécurité humaine, qui accorde beaucoup d'importance à la satisfaction des besoins de l'individu, peut s'avérer très utile à cet égard. Le Japon estime également qu'un passage sans heurt des secours humanitaires d'urgence à l'aide à la reconstruction et au développement est essentiel si l'on veut préserver les résultats obtenus par l'assistance humanitaire. Nous devons assurer la protection et l'autonomisation aux niveaux de l'individu et de la communauté dans les domaines multisectoriels. C'est pour cette raison que le Japon apporte, et continuera résolument d'apporter, son appui aux personnes vulnérables dans le monde, notamment par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, qui contribue à la promotion de la notion de sécurité humaine.

M. Tashibayev (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le renforcement de la coopération pour faire face aux catastrophes naturelles et aux dégâts qu'elles causent, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et conformément à la Déclaration et au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 et au rapport du Secrétaire général intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes

naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement » (A/65/356), présenté au titre du point de l'ordre du jour « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale », doit demeurer une priorité pour la communauté internationale.

Nous sommes profondément attristés de constater que bon nombre de situations difficiles apparues récemment dans le monde sont le résultat des changements climatiques. D'après les données figurant dans le rapport, en 2009, on a enregistré plus de 300 catastrophes liées à des risques naturels, qui ont touché environ 113 millions de personnes et fait plus de 10 000 morts. Selon les experts de l'ONU, les catastrophes naturelles ont coûté, dans l'ensemble, entre 35 milliards et 50 milliards de dollars en dommages économiques. Il convient de noter que les pays asiatiques ont été les plus touchés par les catastrophes naturelles. Plus précisément, 40 % de l'ensemble des catastrophes naturelles, 68 % des décès et 34 % des pertes économiques ont été enregistrés en Asie.

En tant que pays asiatique, le Kazakhstan attache une importance particulière à la coopération avec l'ONU et les organismes du système en matière d'aide humanitaire d'urgence en cas de catastrophes naturelles, ce qui se concrétise essentiellement par deux grands projets : premièrement, la création, au Kazakhstan, d'un Centre pour les interventions en cas de catastrophe et la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale; et deuxièmement, le transfert d'une des antennes de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de Douchanbé (Tadjikistan) à Almaty (Kazakhstan).

L'initiative kazakhe de mettre en place, avec l'aide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, un Centre pour les interventions en cas de catastrophe et la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale est appuyée par les départements chargés des situations d'urgence au Tadjikistan et en République kirghize. En particulier, le 15 octobre dernier, les chefs kazakh, tadjik et kirghiz des départements chargés des situations d'urgence ont signé un mémorandum d'accord sur la création du Centre et la constitution d'un comité d'organisation. Ce mémorandum a été signé dans le cadre d'un nouveau projet du Programme des Nations Unies pour le développement, intitulé « Renforcement des

capacités pour la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale », qui sera mis en œuvre avec l'appui financier de l'Union européenne. À long terme, le Centre devrait renforcer les mécanismes nationaux des pays membres et d'autres mécanismes intersectoriels de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre d'action de Hyogo.

En réaction aux catastrophes survenues récemment, le Kazakhstan a versé, par l'entremise du Fonds central pour les interventions d'urgence, 100 000 dollars pour aider le Pakistan et 100 000 dollars pour aider Haïti, deux pays qui ont été accablés par des catastrophes dévastatrices. En 2010, le Gouvernement kazakh a fourni une aide publique humanitaire au Tadjikistan, à la République islamique d'Afghanistan, au Kirghizistan et à la République de Moldova. Cette année, nous avons fourni une assistance à quatre reprises au Kirghizistan et à deux reprises au Tadjikistan. Dès janvier 2010, nous avons fait parvenir des convois prioritaires d'aide humanitaire par voie ferroviaire. Parmi les articles fournis se trouvaient des tentes, des couvertures, des vivres, du pétrole, des matériaux de construction, du détergent, du charbon, du carburant, ainsi que des cuisines et des systèmes de distribution d'eau ambulants.

En tant que membre permanent du Fonds, le Kazakhstan appelle tous les États Membres à verser des contributions volontaires, au Fonds central pour les interventions d'urgence mais aussi à d'autres structures humanitaires pour faire face aux urgences et garantir un accès prévisible et opportun aux ressources, et ce, afin de parer aux répercussions des catastrophes naturelles. Nous estimons que seul un effort commun nous permettra d'éliminer les terribles conséquences de ces catastrophes et de venir véritablement en aide aux millions de personnes touchées.

M^{me} Wang Hongbo (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise vous remercie, Madame, de votre déclaration.

La Chine s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Yémen au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et elle saisit cette occasion pour saluer le travail acharné et les résultats remarquables de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, et de son prédécesseur, M. John Holmes, au cours de l'année écoulée.

Cette année a été une année mouvementée pour la communauté humanitaire mondiale. Le paysage humanitaire international a radicalement changé depuis l'adoption historique, il y a 20 ans dans cette salle, de la résolution 46/182. Mais l'humanité dont font preuve les personnes lorsque frappe une catastrophe à grande échelle, elle, n'a pas changé. Cette année, nous avons une fois de plus constaté le courage, la force morale et l'unité de la communauté internationale, en particulier les gouvernements et les peuples des pays touchés, face aux séismes, aux inondations et aux épidémies.

Le Gouvernement chinois a toujours attaché une grande importance aux affaires humanitaires. Ces dernières décennies, le Gouvernement chinois a progressivement mis en place un mécanisme efficace de réaction en cas de crise humanitaire destiné à sauver les vies et à protéger les biens. Il a pleinement assumé sa responsabilité première dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre de l'aide humanitaire sur son territoire. Il a également acquis une expérience précieuse en matière de prévention des catastrophes et de reconstruction après les catastrophes.

La Chine est un pays en développement sujet aux catastrophes naturelles telles que les séismes, les inondations et les sécheresses. La réduction des catastrophes, la préparation, les secours d'urgence et la reconstruction après les catastrophes sont des tâches difficiles que doit accomplir le Gouvernement chinois à tous les niveaux année après année. Après le séisme dévastateur qui a frappé Wenchuan en 2008, cette année, un séisme d'une magnitude de 7,1 a frappé Yushu, dans la province de Qinghai; un important glissement de terrain s'est produit à Zhouqu, dans la province de Gansu; et plus de 30 provinces ont été dévastées par des inondations massives, touchant environ 210 millions de personnes au total.

Tout en ne ménageant aucun effort pour faire face à ces catastrophes naturelles fréquentes, le Gouvernement chinois s'est aussi attelé à la reconstruction dans la zone de Wenchuan touchée par le séisme. Au cours des deux dernières années, le Gouvernement chinois a investi au total 130 milliards de dollars dans la reconstruction de Wenchuan, ce qui a permis d'atteindre les objectifs de reconstruction de la zone touchée avec un an d'avance. Avec l'appui solide de la communauté internationale, la Chine a toujours réussi à se relever des catastrophes de grande ampleur qui frappent son territoire, ce qui constitue en soi une

importante contribution aux efforts mondiaux de secours humanitaires.

Le Gouvernement chinois a toujours plaidé pour le renforcement de la coopération humanitaire internationale et de la confiance mutuelle entre les différentes parties. Bien qu'elle reçoive, elle-même, une aide humanitaire internationale, la Chine fait également ce qu'elle peut pour participer activement aux activités de secours humanitaires multilatérales et bilatérales menées à la demande des gouvernements des pays touchés et en réponse aux appels de la communauté internationale. D'autre part, la Chine s'emploie, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération régionale, à faire largement profiter de son expérience en matière de gestion des catastrophes et de secours humanitaires.

La méthode suivie par la Chine en matière de secours humanitaires prouve une nouvelle fois que les principes directeurs de l'aide humanitaire énoncés dans l'annexe à la résolution 46/182 sont un préalable efficace à la mise en œuvre de l'aide humanitaire et constituent le fondement du renforcement de la coopération internationale et de la confiance mutuelle. Les parties qui participent aux efforts humanitaires doivent observer les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité; respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des pays touchés; obéir au droit international humanitaire et aux lois des pays hôtes; et tenir compte des cultures et des traditions locales. Seuls le consentement des gouvernements des pays touchés et la confiance et l'appui des populations touchées peuvent permettre aux activités de secours humanitaires de se dérouler sans heurt.

Le Gouvernement chinois estime que l'insuffisance des capacités est l'un des principaux facteurs qui empêchent les pays touchés de faire efficacement face aux crises humanitaires. Depuis la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, les résolutions de l'ONU sur cette question n'ont eu de cesse de réaffirmer l'importance que revêt l'appui aux pays en développement pour leur permettre de renforcer leurs capacités en matière de réduction des catastrophes, de préparation et de secours.

Conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, le système des Nations Unies doit renforcer ses capacités, ses connaissances et ses institutions existantes en matière d'action humanitaire. Il doit également exhorter les parties concernées à honorer de bonne foi l'engagement qu'elles ont pris de transférer

leur technologie et leurs connaissances en matière de secours et de réduction des catastrophes aux pays en développement, et aider les pays touchés à passer sans heurts de la phase des secours à celle du développement. La Chine appelle le système humanitaire des Nations Unies et la communauté internationale à faire en sorte que l'assistance humanitaire ait pour priorité absolue d'aider les pays touchés à renforcer leurs capacités en matière de réduction des catastrophes et de secours.

La délégation chinoise souhaite que l'ONU joue un rôle plus important en ce qui concerne l'aide humanitaire mondiale. Au cours des 20 dernières années, avec l'augmentation des besoins humanitaires, les acteurs humanitaires se sont multipliés. La forte tendance à la fragmentation des activités de secours humanitaires a rendu la coordination de l'aide humanitaire encore plus difficile. Or en matière de coordination, l'ONU, outre le mandat que lui ont confié les États Membres, dispose de points forts évidents en termes de connaissances, de capacités et de mécanismes. À cet égard, la Chine est favorable au renforcement du rôle central de coordination que joue le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH).

La délégation chinoise encourage le BCAH à continuer d'améliorer ses mécanismes de coordination et à renforcer les liens entre l'évaluation des besoins, la planification des programmes, l'allocation des ressources, et la mise en œuvre et l'évaluation des programmes. Le BCAH pourrait continuer de développer ses activités de collecte de fonds et de partenariat et améliorer sa communication et sa coopération avec les États Membres. Le BCAH doit répondre de manière concrète et efficace aux appels les plus récents des pays en développement en tenant dûment compte du principe de la répartition géographique équitable établi par la Charte des Nations Unies, et en augmentant la part des achats réalisés auprès des marchés locaux et avoisinants lorsqu'il s'approvisionne en articles de secours.

La délégation chinoise félicite le Fonds central pour les interventions d'urgence, qui, suite à la réunion de haut niveau d'hier, est en bonne voie d'atteindre l'objectif de collecter 450 millions de dollars pour 2011. Ce succès montre une fois de plus que, grâce à son action remarquable, le Fonds central pour les interventions d'urgence a obtenu un appui financier et politique important de la part de la communauté internationale. La Chine, qui est l'un des contributeurs

les plus prévisibles du Fonds, est favorable au maintien de sa taille actuelle, voire à un élargissement approprié, ainsi qu'à l'amélioration de sa gestion et de l'affectation de ses ressources sur la base de l'examen quinquennal qui aura lieu l'année prochaine en vue de le mettre véritablement au cœur de la réforme de l'action humanitaire de l'ONU.

L'année prochaine marquera le vingt-cinquième anniversaire de l'accident de Tchernobyl. Le Gouvernement chinois salue les efforts inlassables déployés par les Gouvernements et peuples biélorussiens, russes et ukrainiens pour éradiquer les conséquences de la catastrophe, et exhorte la communauté internationale à continuer de fournir une aide généreuse à la population vivant dans les régions touchées.

Le Groupe des 77 et de la Chine présentera à la présente session de l'Assemblée générale un projet de résolution intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ». La délégation chinoise appelle tous les États Membres à participer activement aux débats et à parvenir rapidement à un consensus.

M^{me} Kolontai (Biélorus) (*parle en russe*) : L'atténuation des conséquences de l'une des plus grandes catastrophes provoquées par l'homme demeure une urgence près de 25 ans après. Le Biélorus a été l'un des pays les plus touchés par la catastrophe de Tchernobyl. Les deux tiers des déchets radioactifs sont retombés sur le Biélorus, contaminant ainsi 23 % du territoire de mon pays. Les experts ont estimé à 235 milliards de dollars le coût des dégâts économiques subis par le Biélorus.

Compte tenu des graves conséquences de l'accident de Tchernobyl sur une économie en transition, le Gouvernement biélorussien a eu à faire face à de nombreux problèmes complexes, comme la fourniture des prestations de sécurité sociale et des soins de santé à sa population, la régénération de l'environnement de territoires ayant souffert de la pollution radioactive et le développement socioéconomique de ces territoires, où vivent actuellement 1,7 million de Biélorussiens.

Le Biélorus a mis en œuvre plusieurs programmes nationaux de relèvement pour faire face aux conséquences de l'accident. Le budget-programme de l'État de 2006-2010 affecté à l'atténuation des conséquences de la catastrophe survenue à la centrale

nucléaire de Tchernobyl s'élève à 1,5 milliard de dollars. Au titre du programme, un accent particulier a été mis sur la réhabilitation graduelle de la population touchée et des zones contaminées, et sur des mesures visant à réduire les degrés de radiation et à promouvoir les biens fabriqués à partir de matériaux locaux qui répondent à des critères radiologiques précis.

L'aide et l'appui de la communauté internationale, notamment des entités du système des Nations Unies, demeurent essentiels au succès des mesures nationales. À cet égard, nous nous félicitons du rapport détaillé du Secrétaire général sur les activités des Nations Unies consacrées à Tchernobyl (A/65/341). Nous partageons la conclusion énoncée par le Secrétaire général au paragraphe 64 de ce rapport, selon laquelle, tout en progressant vers l'objectif d'un retour à la vie normale des communautés qui ont souffert de l'accident de Tchernobyl, il faudrait poursuivre la coopération sous-régionale et exploiter les effets de synergie que le partage des connaissances et les meilleures pratiques ont permis d'obtenir.

Je voudrais signaler qu'à l'initiative du Bélarus, en décembre 2010, le Conseil des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants a adopté un appel concernant le vingt-cinquième anniversaire de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Celui-ci affirme la détermination à créer les conditions propices à la fourniture d'une protection sociale aux travailleurs qui ont contribué à l'atténuation des conséquences de l'accident de Tchernobyl. Il exhorte également la communauté internationale à continuer d'apporter son aide pour surmonter les conséquences de cette catastrophe afin de venir compléter les efforts considérables consentis par les États pour réhabiliter les régions touchées. Le document indique en outre que le règlement des questions de la radiation et du relèvement socioéconomique des territoires contaminés, ainsi que le développement des capacités économiques et sociales des régions touchées, sont des mesures cruciales pour pallier les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

La réalisation de ces tâches nous obligera à continuer de mettre à jour et d'appliquer des démarches et des méthodes scientifiques, qui à leur tour nécessiteront des ressources considérables et une aide financière, scientifique et technique de la part de la communauté internationale. Nous pensons qu'une coopération fructueuse entre le Bélarus, État Membre de plein droit, et les organisations et entités internationales compétentes, notamment l'Agence

internationale de l'énergie atomique et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, est particulièrement importante pour assurer le succès des mesures de relèvement prises par la République du Bélarus.

Nous partageons également l'avis du Secrétaire général, formulé au paragraphe 65 de son rapport, selon lequel

« L'une des grandes difficultés qui s'annoncent est de mobiliser davantage de ressources auprès des donateurs à l'appui des initiatives locales, pour aider les plus vulnérables et assurer le développement durable à long terme des territoires touchés par l'accident. »

Un vaste débat national et international sur le développement durable des territoires touchés pourrait permettre de mobiliser les ressources nécessaires. Le Bélarus participera activement à la préparation et à l'organisation d'une conférence internationale sur Tchernobyl, qui se déroulera à Kiev en avril 2011. Dans le même temps, le Bélarus prévoit d'organiser un certain nombre d'événements commémoratifs pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de la catastrophe.

Le Bélarus attache une grande importance à ce que la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées (2006-2016) contribue à accroître l'aide aux pays touchés. Sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement, le plan d'action sur Tchernobyl et la participation des institutions et entités du système des Nations Unies à sa mise en œuvre font espérer que tous les acteurs concernés, y compris des initiatives émanant du secteur privé et d'associations caritatives, prendront part aux activités liées à Tchernobyl.

Nous sommes reconnaissants aux États Membres de leur position constructive et de leur vaste appui au projet de résolution A/65/L.25, intitulé « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ». La mise en œuvre de ce projet de résolution facilitera le renforcement ultérieur des mesures de relèvement des zones touchées.

Nous pensons qu'à sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale devrait entamer un examen complet de tous les aspects du projet de résolution actuel, en particulier le plan d'action sur Tchernobyl à

l'horizon 2016. Cet examen permettra d'accorder le niveau d'attention approprié à cette question complexe.

Tchernobyl est notre tragédie commune. Le peuple du Bélarus, tout comme ceux de Russie ou d'Ukraine, ont fait face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl avec courage et stoïcisme et par un dur labeur. Étant donné son autorité politique et

l'efficacité de son système de prise de décisions, l'Assemblée générale a maintenant l'occasion exceptionnelle de faciliter la réhabilitation des régions touchées par l'accident. Aujourd'hui, l'avenir de centaines de milliers de personnes dépend de chacun de nous.

La séance est levée à 13 h 5.